



L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 – BUDGET EAU

ANNEXE : Etat de calcul des résultats et balance des comptes « Eau » visés par le Comptable Public

Date de convocation : 19/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 127

- **Titulaires : 108**

- **Suppléants : 19**

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 70

Votants : 134

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESVIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jacqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Hélène
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHAUVANET Christine, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine,

REQUEN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON Guy, HONORATO Rémy, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'article L.1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte de gestion.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant le vote du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Les résultats de 2025 sont les suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	1 581 169.05
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (4 114 569.49 – 3 033 400.44)	1 081 169.05
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	500 000

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	5 200 682.77
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (9 809 854.35 – 5 738 672.98)	4 071 181.37
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	1 129 501.40
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (1 974 076.00 – 6 344 142.11)	- 4 370 066.40

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	830 616.66
---	-------------------

Il est proposé d'affecter, de façon anticipée, les résultats comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	1 081 169.05
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	500 000.00

Report déficitaire en fonctionnement (DF 002)	
---	--

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe « Eau », tels que présentés dans le tableau ci-dessus, consistant à constater le résultat de clôture estimé pour 2025 et à statuer sur son affectation au budget primitif 2026 ;
- De préciser que, dans l'hypothèse où le compte administratif et le compte de gestion feraient apparaître des montants différents de ceux repris par anticipation, l'assemblée délibérante procédera à la régularisation nécessaire et à la reprise des écarts constatés ;



Délibération n°001/2026 Intérêt Commun

- De dire que les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe « Eau » sont arrêtés conformément aux montants figurant dans le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	1 681 129,05
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (4 114 569,49 - 3 033 400,44)	1 081 129,05
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	500 000,00

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	6 200 682,77
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (9 809 834,35 - 5 738 672,98)	4 071 181,37
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	1 129 501,40
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (1 974 076,00 - 6 344 142,11)	-4 370 066,11

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	830 616,66
---	-------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	1 081 169,05
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	500 000,00

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Le 26 Février 2025

Je soussigné, Christophe SEGRET, Comptable public de la SAE de la région d'ISSOIRE, certifie le montant des résultats 2025 mentionnés dans le présent document

Le responsable du SGC d'Issoire/Le Mont-Dore

Christophe SEGRET
 Inspecteur divisionnaire des finances publiques

** Budget Principal*



L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

ANNEXE : Etat de calcul des résultats et balance des comptes « Assainissement » visés par le Comptable Public

Date de convocation : 19/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 127

- **Titulaires : 108**

- **Suppléants : 19**

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 70

Votants : 134

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESVIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jaqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Hélène
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHAUVANET Christine, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, DURAND Raymond, ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON

Guy, REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'article L.1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte de gestion.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant le vote du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Les résultats de 2025 sont les suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-113 417.01
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (2 540 623.08 – 2 520 658.90)	19 964.18
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	-133 381.19

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	102 718.92
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (4 875 037.01 – 4 879 201.66)	-4 164.65
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	106 883.57
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (1 974 076.00 – 6 344 142.11)	-6 137.50

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	96 581.42
---	------------------

Il est proposé d'affecter, de façon anticipée, les résultats comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (DF 002)	113 417.01

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe « Assainissement », tels que présentés dans le tableau ci-dessus, consistant à constater le résultat de clôture estimé pour 2025 et à statuer sur son affectation au budget primitif 2026 ;
- De préciser que, dans l'hypothèse où le compte administratif et le compte de gestion feraient apparaître des montants différents de ceux repris par anticipation, l'assemblée délibérante procédera à la régularisation nécessaire et à la reprise des écarts constatés ;
- De dire que les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe « Assainissement » sont arrêtés conformément aux montants figurant dans le tableau ci-dessus ;



Délibération n°002/2026 Intérêt Commun

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

N° SIRET : 20007402900030	COMPTE ADMINISTRATIF	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.68A
Etablissement : SME DE LA REGION IDISSOIR	Année 2025	Departement : PUY-DE-DOME
Budget : ASSAINISSEMENT	Page n° 1	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
		Date d'Édition : 17/02/2026

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-113 417,01
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (2 540 623,08 - 2 520 658,90)	19 964,18
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-133 381,19

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	102 718,92
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (4 875 037,01 - 4 879 201,66)	-4 164,65
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	106 883,57
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (11 962,50 - 18 100,00)	-6 137,50
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	96 681,42

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	113 417,01

Le 24 Février 2026
Se souviens, Stéphane SEGAET, Comptable public du SME de la région d'ISSOIRE, Budget assainissement, Civilis le montant des résultats 2025 mentionnés dans le point ci-dessus

Le responsable du SGC d'Issoire Le Mont-Dore

Christophe SEGRET
 Inspecteur divisionnaire des finances publiques

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 – EAU

ANNEXE : Budget Primitif 2026

Date de convocation : 19/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 127

- **Titulaires : 108**

- **Suppléants : 19**

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 70

Votants : 134

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jacqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Héléne
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHAUVANET Christine, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine,

REQUEN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

ESPECHE Christophe, GAUDRIALT Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON Guy, HONORATO Rémy, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblée délibérantes.

Le syndicat vote son budget primitif en tenant compte de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025, ceux-ci ayant été préalablement visés par le comptable public, conformément à la procédure prévue à l'article L.1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre. Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le conseil syndical doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2026. Le budget primitif 2026 s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 309 706,00	4 809 706,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 500 000,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 309 706,00	5 309 706,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 816 462,13	5 985 845,47
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 344 142,11	1 974 076,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 5 200 682,77
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	13 160 604,24	13 160 604,24
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	18 470 310,24	18 470 310,24



ENTENDU le rapport de présentation ;

CADRE REGLEMENTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4,
Vu le rapport d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 11 décembre 2025,

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le budget primitif 2026 Eau du Syndicat ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette délibération.

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SME DE LA REGION D ISSOIRE
Services de distribution d'eau potable et assainissement

Numéro SIRET : 20007402900022
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ISSOIRE

Budget primitif relatif à l'exercice 2026

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 20

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 21

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 27

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 29

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 30

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 32

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 33

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 34

A3.2 - Etalement des provisions 35

A4.1 - Equilibre des opérations financières 36

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 37

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 38

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 39

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 40

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 41

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 42

A6 - Etat des charges transférées 43

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 44

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 45

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 46

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 47

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 48

B1.5 - Etat des marchés de partenariat 49

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 50

B1.7 - Etat des engagements reçus 51

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 52

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 53

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 54

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 57

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 58

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 59

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 60

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :% (maximum 7,5 %)
- Investissement :% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074029-20260226-2026_0001-B

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 309 706,00	4 809 706,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 500 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		5 309 706,00	5 309 706,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 816 462,13	5 985 845,47
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 344 142,11	1 974 076,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 5 200 682,77
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		13 160 604,24	13 160 604,24

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	18 470 310,24	18 470 310,24
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074029-20260226-2026_0001-B

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	270 700,00	0,00	426 156,73	426 156,73	426 156,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	474 450,00	0,00	597 310,00	597 310,00	597 310,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	87 000,00	0,00	98 972,06	98 972,06	98 972,06
Total des dépenses de gestion des services		847 150,00	0,00	1 137 438,79	1 137 438,79	1 137 438,79
66	Charges financières	223 514,81	0,00	176 000,00	176 000,00	176 000,00
67	Charges spécifiques	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	700,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 076 864,81	0,00	1 313 438,79	1 313 438,79	1 313 438,79
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 334 404,95		1 196 267,21	1 196 267,21	1 196 267,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 103 250,55		2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 437 655,50		3 996 267,21	3 996 267,21	3 996 267,21
TOTAL		4 514 520,31	0,00	5 309 706,00	5 309 706,00	5 309 706,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 309 706,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	8 200,00	8 200,00	8 200,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 862 110,31	0,00	4 655 596,00	4 655 596,00	4 655 596,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 873 110,31	0,00	4 669 796,00	4 669 796,00	4 669 796,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 874 660,31	0,00	4 669 846,00	4 669 846,00	4 669 846,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	139 860,00		139 860,00	139 860,00	139 860,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		139 860,00		139 860,00	139 860,00	139 860,00
TOTAL		4 014 520,31	0,00	4 809 706,00	4 809 706,00	4 809 706,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	500 000,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 309 706,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	3 856 407,21
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	362 000,00	40 000,00	454 000,00	454 000,00	494 000,00
21	Immobilisations corporelles	215 000,00	3 500,00	121 500,00	121 500,00	125 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 454 000,00	6 300 642,11	5 584 595,45	5 584 595,45	11 885 237,56
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	14 031 000,00	6 344 142,11	6 160 095,45	6 160 095,45	12 504 237,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	0,00	467 134,95	467 134,95	467 134,95
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	500 000,00	0,00	467 134,95	467 134,95	467 134,95
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 531 000,00	6 344 142,11	6 627 230,40	6 627 230,40	12 971 372,51
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	139 860,00		139 860,00	139 860,00	139 860,00
041	Opérations patrimoniales (4)	431 948,51		49 371,73	49 371,73	49 371,73
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	571 808,51		189 231,73	189 231,73	189 231,73
	TOTAL	15 102 808,51	6 344 142,11	6 816 462,13	6 816 462,13	13 160 604,24

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 160 604,24
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	2 864 505,00	1 974 076,00	859 037,48	859 037,48	2 833 113,48
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 907 548,77	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	8 772 053,77	1 974 076,00	859 037,48	859 037,48	2 833 113,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 331 649,33	0,00	1 081 169,05	1 081 169,05	1 081 169,05
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 331 649,33	0,00	1 081 169,05	1 081 169,05	1 081 169,05
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Total des recettes réelles d'investissement		10 103 703,10	1 974 076,00	1 940 206,53	1 940 206,53	3 914 282,53
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 334 404,95		1 196 267,21	1 196 267,21	1 196 267,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 103 250,55		2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	431 948,51		49 371,73	49 371,73	49 371,73
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 869 604,01		4 045 638,94	4 045 638,94	4 045 638,94
TOTAL		13 973 307,11	1 974 076,00	5 985 845,47	5 985 845,47	7 959 921,47

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 200 682,77
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 160 604,24
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	3 856 407,21
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	426 156,73		426 156,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	597 310,00		597 310,00
014	Atténuations de produits	15 000,00		15 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	98 972,06		98 972,06
66	Charges financières	176 000,00	0,00	176 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 196 267,21	1 196 267,21
	Dépenses d'exploitation – Total	1 313 438,79	3 996 267,21	5 309 706,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 309 706,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	139 860,00	139 860,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	467 134,95	0,00	467 134,95
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	494 000,00	0,00	494 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	125 000,00	0,00	125 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	11 885 237,56	49 371,73	11 934 609,29
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	12 971 372,51	189 231,73	13 160 604,24

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 160 604,24
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

REÇU EN PREFECTURE
 le 04/03/2026
 Application agréée E-legalite.com

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	8 200,00		8 200,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 655 596,00		4 655 596,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00		6 000,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00
77	Produits spécifiques	0,00	139 860,00	139 860,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	4 669 846,00	139 860,00	4 809 706,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	500 000,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 309 706,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	2 833 113,48	0,00	2 833 113,48
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	49 371,73	49 371,73
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 800 000,00	2 800 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 196 267,21	1 196 267,21
	Recettes d'investissement – Total	2 833 113,48	4 045 638,94	6 878 752,42

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	5 200 682,77
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 081 169,05
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 160 604,24
---	----------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	270 700,00	426 156,73	426 156,73
605	Achats d'eau	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6066	Carburants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières	2 500,00	4 000,00	4 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	200,00	200,00	200,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	25 000,00	40 000,00	40 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6161	Multirisques	20 000,00	21 000,00	21 000,00
6168	Autres	12 500,00	25 000,00	25 000,00
617	Etudes et recherches	40 000,00	65 000,00	65 000,00
618	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	20 000,00	30 000,00	30 000,00
6228	Divers	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6237	Publications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	4 500,00	6 000,00	6 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	3 500,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6288	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	1 000,00	1 000,00
63712	Redevance pour la performance des réseau	0,00	88 956,73	88 956,73
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	474 450,00	597 310,00	597 310,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	250,00	310,00	310,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 200,00	5 300,00	5 300,00
6411	Salaires, appointements, commissions	225 000,00	303 000,00	303 000,00
6413	Primes et gratifications	47 000,00	47 000,00	47 000,00
6415	Supplément familial	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	82 500,00	91 700,00	91 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	75 000,00	102 500,00	102 500,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	2 300,00	2 500,00	2 500,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	4 200,00	4 600,00	4 600,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	11 000,00	15 000,00	15 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 100,00	1 100,00
6478	Autres charges sociales diverses	18 000,00	20 000,00	20 000,00
648	Autres charges de personnel	2 000,00	2 300,00	2 300,00
014	Atténuations de produits (7)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	87 000,00	98 972,06	98 972,06
6531	Indemnités élus	61 000,00	61 000,00	61 000,00
6532	Frais de mission élus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6552	Subventions d'équipement versées	0,00	11 972,06	11 972,06
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		847 150,00	1 137 438,79	1 137 438,79
66	Charges financières (b) (8)	223 514,81		

RECU EN PREFECTURE
176 000,00 | 176 000,00
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074029-20260226-2026_0001-B

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200 000,00	155 000,00	155 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	23 514,81	21 000,00	21 000,00
67	Charges spécifiques (c)	5 500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	0,00	0,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	4 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	700,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	700,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		1 076 864,81	1 313 438,79	1 313 438,79
023	Virement à la section d'investissement	1 334 404,95	1 196 267,21	1 196 267,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 103 250,55	2 800 000,00	2 800 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 103 250,55	2 800 000,00	2 800 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 437 655,50	3 996 267,21	3 996 267,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 437 655,50	3 996 267,21	3 996 267,21
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 514 520,31	5 309 706,00	5 309 706,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 309 706,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	21 000,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	21 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074-029-2026-0226-2026_0001-B

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	5 000,00	8 200,00	8 200,00
64198	Autres remboursements	5 000,00	8 200,00	8 200,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 862 110,31	4 655 596,00	4 655 596,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	3 653 514,81	4 164 000,00	4 164 000,00
70118	Autres ventes d'eau	170 000,00	136 000,00	136 000,00
70128	Autres taxes et redevances	0,00	317 000,00	317 000,00
7078	Autres marchandises	38 595,50	38 596,00	38 596,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7588	Autres	6 000,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		3 873 110,31	4 669 796,00	4 669 796,00
76	Produits financiers (b)	50,00	50,00	50,00
761	Produits de participations	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (c)	1 500,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 500,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		3 874 660,31	4 669 846,00	4 669 846,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	139 860,00	139 860,00	139 860,00
778	Autres produits exceptionnels	139 860,00	139 860,00	139 860,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		139 860,00	139 860,00	139 860,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 014 520,31	4 809 706,00	4 809 706,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	500 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 309 706,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	362 000,00	454 000,00	454 000,00
2031	Frais d'études	347 000,00	450 000,00	450 000,00
2033	Frais d'insertion	15 000,00	4 000,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	215 000,00	121 500,00	121 500,00
2118	Autres terrains	100 000,00	50 000,00	50 000,00
2138	Autres constructions	69 000,00	24 000,00	24 000,00
21561	Service de distribution d'eau	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	31 000,00	10 000,00	10 000,00
2184	Mobilier	0,00	2 500,00	2 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	13 454 000,00	5 584 595,45	5 584 595,45
2315	Installat°, matériel et outillage techni	13 454 000,00	5 584 595,45	5 584 595,45
Total des dépenses d'équipement		14 031 000,00	6 160 095,45	6 160 095,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	467 134,95	467 134,95
1641	Emprunts en euros	500 000,00	467 134,95	467 134,95
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		500 000,00	467 134,95	467 134,95
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		14 531 000,00	6 627 230,40	6 627 230,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	139 860,00	139 860,00	139 860,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>139 860,00</i>	<i>139 860,00</i>	<i>139 860,00</i>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	28 644,00	28 644,00	28 644,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	53 454,00	53 454,00	53 454,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	1 205,00	1 205,00	1 205,00
139181	de la collectivité de rattachement	56 557,00	56 557,00	56 557,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	431 948,51	49 371,73	49 371,73
2315	Installat°, matériel et outillage techni	431 948,51	49 371,73	49 371,73
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		571 808,51	189 231,73	189 231,73
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		15 102 808,51	6 816 462,13	6 816 462,13

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	6 344 142,11
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 160 604,24
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026
Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	2 864 505,00	859 037,48	859 037,48
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	2 564 505,00	462 589,84	462 589,84
1313	Subv. équipt Départements	300 000,00	396 447,64	396 447,64
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 907 548,77	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 907 548,77	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 772 053,77	859 037,48	859 037,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 331 649,33	1 081 169,05	1 081 169,05
1068	Autres réserves	1 331 649,33	1 081 169,05	1 081 169,05
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 331 649,33	1 081 169,05	1 081 169,05
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		10 103 703,10	1 940 206,53	1 940 206,53
021	Virement de la section d'exploitation	1 334 404,95	1 196 267,21	1 196 267,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 103 250,55	2 800 000,00	2 800 000,00
28033	Frais d'insertion	1 366,00	1 366,00	1 366,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	682,00	682,00	682,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	2 771,00	2 771,00	2 771,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	362,00	362,00	362,00
28128	Aménagement Autres terrains	2 964,91	2 964,91	2 964,91
28131	Bâtiments	7 425,00	7 425,00	7 425,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 798 566,50	2 495 315,95	2 495 315,95
28154	Matériel industriel	392,36	392,36	392,36
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	440,00	440,00	440,00
28173	Constructions (mise à disposition)	1 623,00	1 623,00	1 623,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	273 996,99	273 996,99	273 996,99
28181	Installations générales, agencements	330,00	330,00	330,00
28182	Matériel de transport	6 301,00	6 301,00	6 301,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 943,79	3 943,79	3 943,79
28184	Mobilier	1 479,00	1 479,00	1 479,00
28188	Autres	607,00	607,00	607,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 437 655,50	3 996 267,21	3 996 267,21
041	Opérations patrimoniales (8)	431 948,51	49 371,73	49 371,73
238	Avances commandes immo. incorp.	431 948,51	49 371,73	49 371,73
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 869 604,01	4 045 638,94	4 045 638,94
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		13 973 307,11	5 985 845,47	5 985 845,47

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	1 974 076,00
----------------------------------	---------------------

+

R 001SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	5 200 682,77
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 985 845,47
--	---------------------

CUM REÇU EN PREFECTURE

Le 04/03/2026

Application agréée E.legalite.com

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE **IV**
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					12 435 685,91								
1641 Emprunts en euros (total)					12 435 685,91								
00000764306	CA		2013-06-19	05/06/2014	30 000,00	F		3,100	3,100	A	C	N	A-1
00001646053	CA		2017-08-08	04/08/2018	14 000,00	F		1,250	1,250	A	C	N	A-1
0008991/001/1	CLF		2002-07-25	25/08/2002	116 643,00	F		10,000	10,000	A	C	N	A-1
00999684625	CA		2010-01-01	26/02/2010	454 613,73	F		4,500	4,500	A	C	N	A-1
00999918524	CA		2010-01-01	20/02/2010	432 497,70	F		4,950	4,950	A	C	N	A-1
01	CA		2024-12-31	01/01/2025	4 500 000,00	F		3,450	3,450	M	C	N	A-1
01563844	BANQUE POPULAIRE		2017-11-08	08/11/2018	102 707,59	F		2,500	2,500	A	C	N	A-1
043160001	CA		1999-05-20	20/05/1999	947 315,00	F		4,600	4,600	T	X	N	A-1
0517433	C D C		2002-01-25	25/02/2002	167 390,00	F		10,750	10,750	A	C	N	A-1
0517436	C D C		2002-01-25	25/02/2002	44 333,00	F		9,750	9,750	A	C	N	A-1
0517437	C D C		2002-07-25	25/08/2002	13 895,00	F		9,750	9,750	A	C	N	A-1
0517438	C D C		2002-01-25	25/02/2002	88 425,00	F		9,750	9,750	A	C	N	A-1
0517439	C D C		2002-01-25	25/02/2002	59 486,00	F		10,000	10,000	A	C	N	A-1
0517440	C D C		2002-07-25	25/08/2002	10 421,00	F		9,750	9,750	A	C	N	A-1
0517441	C D C		2002-07-25	25/08/2002	17 051,00	F		9,750	9,750	A	C	N	A-1
0517442	C D C		2002-01-25	25/02/2002	66 319,00	F		9,750	9,750	A	X	N	A-1
0517443	C D C		2002-04-25	25/05/2002	19 044,00	F		9,750	9,750	A	C	N	A-1
0517444	C D C		2002-01-25	25/02/2002	44 213,00	F		9,750	9,750	A	C	N	A-1
0517445	C D C		2002-01-25	25/02/2002	279 835,00	F		9,750	9,750	A	C	N	A-1
0517446	C D C		2002-01-25	25/02/2002	112 651,00	F		10,750	10,750	A	C	N	A-1
0517447	C D C		2002-10-25	25/11/2002	93 038,00	F		10,000	10,000	A	C	N	A-1
0517448	C D C		2002-10-25	25/11/2002	120 758,00	F		10,000	10,000	A	C	N	A-1
0517449	C D C		2002-10-25	25/11/2002	120 758,00	F		10,000	10,000	A	C	N	A-1
0517450	C D C		2002-07-25	25/08/2002	34 102,00	F		9,750	9,750	A	C	N	A-1

SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SME DE LA REGION D'ISSOIRE Budget Principal - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
0517453	C D C		2002-10-25	25/11/2002	133 895,00	F		10,000	10,000		A	C	N	A-1
0517454	C D C		2002-01-25	25/02/2002	16 996,00	F		10,000	10,000		A	C	N	A-1
0517454	C D C		2002-01-25	25/02/2002	416 401,00	F		10,000	10,000		A	C	N	A-1
0517455	C D C		2002-01-25	25/02/2002	411 156,00	F		9,750	9,750		A	C	N	A-1
0517456	C D C		2002-10-25	25/11/2002	101 700,00	F		10,000	10,000		A	C	N	A-1
0517457	C D C		2002-01-25	25/11/2002	153 798,00	F		10,750	10,750		A	C	N	A-1
0517458	C D C		2002-07-25	25/08/2002	54 563,00	F		9,750	9,750		A	C	N	A-1
0517459	C D C		2002-07-25	25/08/2002	21 825,00	F		9,750	9,750		A	C	N	A-1
0517460	C D C		2002-07-25	28/08/2002	28 837,00	F		10,750	10,750		A	C	N	A-1
0517461	C D C		2002-10-25	25/11/2002	91 227,00	F		10,000	10,000		A	C	N	A-1
0517462	C D C		2002-07-25	25/08/2002	23 900,00	F		9,750	9,750		A	C	N	A-1
0517463	C D C		2002-07-25	25/08/2002	224 503,00	F		10,000	10,000		A	C	N	A-1
0517464	C D C		2002-04-25	25/05/2002	31 093,00	F		9,750	9,750		A	C	N	A-1
0517466	C D C		2002-10-25	25/11/2002	67 483,00	F		10,000	10,000		A	C	N	A-1
0517469	C D C		2001-02-25	25/02/2002	272 816,00	F		9,750	9,750		A	C	N	A-1
0517470	C D C		2002-01-25	25/02/2002	42 828,00	F		9,750	9,750		A	C	N	A-1
10430708	CA		1998-02-26	26/03/1998	762 245,00	F		5,300	5,300		T	X	N	A-1
2	CA		2024-12-31	01/01/2025	600 000,00	F		3,590	3,590		M	C	N	A-1
389460	CA		2023-05-20	01/06/2024	114 420,60	F		4,415	4,415		A	C	N	A-1
4321767/18715	CAISSE D EPARGNE		2013-11-21	25/02/2015	257 518,77	R		4,440	4,440		A	C	N	A-1
4664989	CAISSE D EPARGNE		2017-07-25	25/08/2017	20 000,00	F		1,480	1,480		A	C	N	A-1
5491061	CAISSE D EPARGNE		2020-09-25	25/10/2020	70 000,00	F		1,490	1,490		A	C	N	A-1
6579392	CAISSE D EPARGNE		2005-02-25	25/03/2005	155 827,65	F		4,450	4,450		A	C	N	A-1
7044401	BANQUE POPULAIRE		2011-11-08	08/11/2012	125 400,00	F		4,900	4,900		A	C	N	A-1
728108/18715	CAISSE D EPARGNE		2007-09-25	25/01/2009	166 173,40	F		5,050	5,050		A	C	N	A-1
758393/18715	CAISSE D EPARGNE		2008-06-30	25/03/2010	163 070,50	F		4,900	4,900		A	C	N	A-1
769395	CAISSE D EPARGNE		2010-12-25	25/01/2011	18 712,97	F		4,850	4,850		A	C	N	A-1
Emprunts en devises (total)					0,00									
Emprunts assortis d'une option de sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
Dépôts et cautionnements (Total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					12 435 685,91								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Emprunts et dettes au 01/01/N						
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		5 125 896,61				467 134,95	173 248,73	0,00	0,00	20 627,26
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 125 896,61				467 134,95	173 248,73	0,00	0,00	20 627,26
00000764306	N	0,00	A-1	-0,03	0,00	F		3,100	0,00	0,00	0,00	0,00
00001646053	N	0,00	A-1	2 940,86	1,00	F		1,250	1 461,28	36,76	0,00	7,14
0008991/001/1	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,000	0,00	0,00	0,00	0,00
00999684625	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,500	0,00	0,00	0,00	0,00
00999918524	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,950	0,00	0,00	0,00	0,00
01	N	0,00	A-1	4 125 000,00	10,00	F		3,450	375 000,00	136 382,82	0,00	10 781,25
01563844	N	0,00	A-1	48 390,28	5,00	F		2,500	7 575,49	1 209,76	0,00	150,96
043160001	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,600	0,00	0,00	0,00	0,00
0517433	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517436	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517437	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517738	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517739	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0517740	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517741	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517742	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517743	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517744	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517745	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517746	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517747	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,000	0,00	0,00	0,00	0,00

SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SME DE LA REGION D'ISSOIRE Budget Principal - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
0517449	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0517449	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0517452	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517453	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0517454	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0517454	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0517455	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517456	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0517457	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517458	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517459	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517460	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517461	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0517462	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517463	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0517464	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517466	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		10,000	0,00	0,00	0,00	0,00
0517469	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
0517470	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		9,750	0,00	0,00	0,00	0,00
10430708	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		5,300	0,00	0,00	0,00	0,00
2	N	0,00	A-1	570 000,00	18,00	F		3,590	30 000,00	19 969,40	0,00	1 615,50
385970	N	0,00	A-1	104 358,63	14,00	F		4,415	5 329,72	4 610,48	0,00	2 565,17
43216718715	N	0,00	A-1	108 428,95	8,00	R		4,440	13 553,62	4 814,25	0,00	3 577,71
46189	N	0,00	A-1	2 134,71	0,00	F		1,480	2 134,71	31,59	0,00	0,00
5761	N	0,00	A-1	56 000,02	23,00	F		1,490	2 333,33	834,40	0,00	148,97
6592	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,450	0,00	0,00	0,00	0,00
10101	N	0,00	A-1	51 799,44	5,00	F		4,900	7 387,96	2 538,17	0,00	321,95
0818715	N	0,00	A-1	25 653,10	2,00	F		5,050	12 510,62	1 295,48	0,00	620,06
9318715	N	0,00	A-1	25 747,94	3,00	F		4,900	8 582,66	1 261,65	0,00	649,84
16195	N	0,00	A-1	5 442,71	3,00	F		4,850	1 265,56	263,97	0,00	188,71
16	N	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 125 896,61					467 134,95	173 248,73	0,00	20 627,26

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Indiquer l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Il s'agit des intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) : Pour les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) : Montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) : Cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) : Pour la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : écart indice zone euro /

(5) : hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(6) : hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) : hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(8) : de sortie : indiquer le montant de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(9) : ant, index ou formule.

(10) : Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(11) : Pour les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026
Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	51	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 125 896,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/07/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074029-20260226-2026_0001-B

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0 €	1	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	5 200 682,77	5 200 682,77
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-4 370 066,11	-4 370 066,11
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	830 616,66	830 616,66

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	1 081 169,05	1 081 169,05
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	830 616,66	830 616,66
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 911 785,71	1 911 785,71

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	606 994,95	606 994,95
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 996 267,21	3 996 267,21
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 389 272,26	3 389 272,26

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		606 994,95	606 994,95
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		467 134,95	467 134,95
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	467 134,95	467 134,95
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		139 860,00	139 860,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	139 860,00	139 860,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 996 267,21	III 3 996 267,21
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 996 267,21	3 996 267,21
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	1 366,00	1 366,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	682,00	682,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	2 771,00	2 771,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	362,00	362,00
28128	Aménagement Autres terrains	2 964,91	2 964,91
28131	Bâtiments	7 425,00	7 425,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 495 315,95	2 495 315,95
28154	Matériel industriel	392,36	392,36
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	440,00	440,00
28173	Constructions (mise à disposition)	1 623,00	1 623,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	273 996,99	273 996,99
28181	Installations générales, agencements	330,00	330,00
28182	Matériel de transport	6 301,00	6 301,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 943,79	3 943,79
28184	Mobilier	1 479,00	1 479,00
28188	Autres	607,00	607,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 196 267,21	1 196 267,21

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-(II + III)
				0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074 029-2026 0226-2026_0001-B

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV A7

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A. Remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026
Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relatives aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Montant des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6474	SUBVENTION 2026	SUBVENTION 2026	COS SME	Association	15 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074029-20260226-2026_0001-B

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

IV
B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III	
								Annuité versée sur l'exercice	Part investissement			Part financement III
									Part totale (4)	Dont part nette (5)		
Marchés de partenariat (1)												
SOUS-TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)												
SOUS-TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074-029-2026-0226-2026_0001-B

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074 029-2026 0226-2026_0001-B

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026
Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
TECHNICIEN	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		8,00	0,00	8,00	6,00	1,00	7,00

grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

CATEGORIES : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Les emplois à temps partiel sont comptabilisés par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année ; Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année ;

SME DE LA REGION D ISSOIRE - SME DE LA REGION D'ISSOIRE Budget Principal - BP - 2026

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074-029-2026-0226-2026_0001-B

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
INGENIEUR	A	TECH	697	0,00	332-8-5°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR, ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Croissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Croissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.), dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.

A : Autres.

A : Autres. L'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

L'agent occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

L'agent occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

Le contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à Sièges de l'établissement. Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074029-20260226-2026_0001-B

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 204

Nombre de membres présents : 127

Nombre de suffrages exprimés : 134

VOTES :

Pour : 134

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/02/2026

Présenté par le président,

A COUDES le 26/02/2026

le président,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire

A COUDES, le 26/02/2026



Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/03/2026, et de la publication le 03/03/2026

A COUDES, le 03/03/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074-029-2026-0226-2026_0001-B




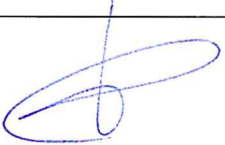

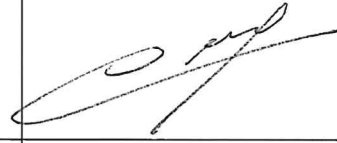



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	ANTOINGT (API)	JACOB Claude		TERRANOVA Philippe	
1	X		AUBIÈRE (CAM)	VIAL Christophe		VATIN Thierry	
1	X		AUGNAT (API)	BONNET Stéphane		PELISSIER Laure	
1	X	X	AULHAT - FLAT (API)	COUDERT Bernard		ARCHIMBAUD Didier	
2	X	X	AUTHEZAT (Mond'Arverne + Commune)	CHAUVANET Christine		GRAND Alexis	
1	X	X	AUZAT LA COMBELLE (API)	BOUYGES Jacqueline		GRAVA Florence	
2	X	X	AYDAT (Mond'Arverne + Commune)	GUITTARD Dominique		DESSON Claude	






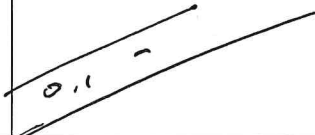
SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	BANSAT (API)	ESPECHE Christophe		MALORON Annie	
1	X	X	BEAULIEU (API)	BERNARD Jean-Paul		ROUSSEL Denis	
1	X	X	BERGONNE (API)	FOUCAULT Marie-Françoise		FOCHER Jean-Pierre	
1	X	X	BOUDES (API)	AUDEBERT Daniel		LEVÉZAC Jean	
1	X	X	BRENAT (API)	MARTINANT Vincent		PEYROT Jean-Noël	
1	X	X	LE BREUIL-SUR-COUZE (API)	SERVAYRE Hélène		SOURDILLE Pierre	
1	X	X	LE BROC (API)	TEZENAS Olivier		LEOTOING Yoann	



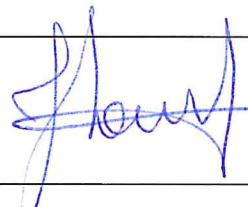


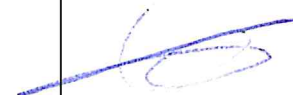



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X		BUSSEOL (Mond'Arverne)	SARRE Jocelyne		SOLOIS Karine	
1	X		LE CENDRE (CAM)	PONTRUCHER Bruno		MESURE Pierre	
1	X	X	CHADELEUF (API)	SAUVANT Jean-Pierre		CHATARD Lucile	
1	X	X	CHALUS (API)	OLLE Alain		MARQUES DE SOUSA FREITAS Sabino	
1	X	X	CHAMBON-SUR-LAC (Commune)	ROUX Frédéric		LABASSE Emmanuel	
1	X	X	CHAMPAGNAT-LE-JEUNE (API)	BARDY André		POPIEUL Didier	
1	X	X	CHAMPEIX (API)	MEALLET Roger-Jean		MARTIN Jean-Noël	






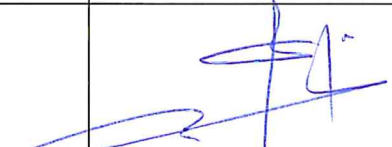
SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

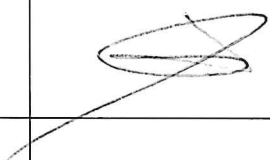



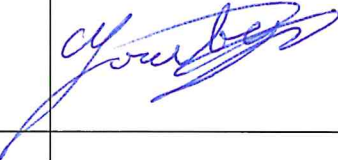
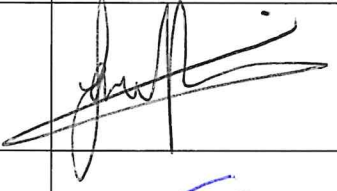

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise




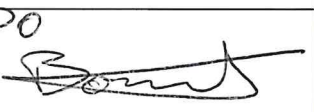
ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X		CHANONAT <i>(Mond'Arverne)</i>	BRUNHES Julien		VERNET Pierre	
1		X	CHANONAT <i>(Commune)</i>	SAVIGNY Frédéric		LAROCHE Pierre-Edouard	
1	X		LA CHAPELLE-MARCOUSSE <i>(API)</i>	ROCHE Laurent		BARBET Guillaume	
1	X	X	LA CHAPELLE-SUR-USSON <i>(API)</i>	ASTIER Raymond		FAUCHER Lionel	
1	X	X	CHARBONNIER-LES-MINES <i>(API)</i>	FARY Jean-François		PELISSIER Philippe	
1	X		CHASSAGNE <i>(API)</i>	MAISONNEUVE Alain		MINGON Mickaël	
1	X	X	CHIDRAC <i>(API)</i>	GUILHOT Patrice		ROCCAZZELLA Patrick	

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	CLÉMENTSAT (API)	HONORATO Rémy		SILVESTRI Jacques	
1	X	X	COLLANGES (API)	MARCHAT Sébastien		CHAUVET Magalie	
1	X	X	COMPAINS (Commune)	VIVIEN Pascal		VALETTE Henri	
1	X		CORENT (Mond'Arverne)	GOURBEYRE Bernard		CLERMONT Christian	
1		X	CORENT (Commune)	CLERMONT Christian		GOURBEYRE Bernard	
1	X	X	COUDES (API)	LE MARREC Laurys		MITON Guillaume	
1	X	X	COURGOUL (API)	CHAUNIER Sébastien		JAFFEUX Sébastien	

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
2	X	X	COURNOLS <i>(Mond'Arverne + Commune)</i>	CHATRAS Dominique		BOIVIN Frédéric	
2	X	X	LE CREST <i>(Mond'Arverne + Commune)</i>	VIALLEFONT Michel		PERRODIN Gérard	
1	X		DAUZAT-SUR-VODABLE <i>(API)</i>	MOURGUE Isabelle		CHABASSEUIL Olivier	
1	X	X	ESTEIL <i>(API)</i>	THALAUD François		DORIGO Marie-José	
1	X	X	GIGNAT <i>(API)</i>	SATURNIN Michelle		BESSON Jean-Louis	
1	X	X	GRANDEYROLLES <i>(API)</i>	GREGOIRE Nathalie		ARVEUF Jean	
1	X	X	ISSOIRE <i>(API)</i>	NICOLLET Michel	^{PO} 	PILLON Stéphane	






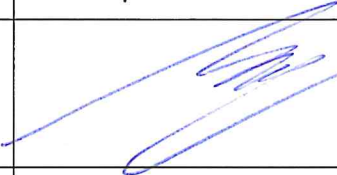
SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	JUMEAUX (API)	JOURMARD Martine		BAUJARD Sédric	
1	X	X	LAMONTGIE (API)	TONDEREAU Sébastien		FAYETTE Marie-Pierre	
1	X	X	LUDESSE (API)	AUDIGIER Delphine		LAURENT Romain	
1	X		MADRIAT (API)	PELISSIER Didier		NÔ Lucien	
1	X	X	MAREUGHEOL (API)	NURIT Alain		ROBERT Christian	
2	X	X	LES MARTRES DE VEYRE (Mond'Arverne + Commune)	RIGAL Jean-Pierre		DELAVET Laurence	
1	X	X	MEILHAUD (API)	CORRE Jean-Marie		CROUZET Jean-Yves	








SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X		MIREFLEURS <i>(Mond'Arverne)</i>	VEGA Richard		PERROT Guillaume	
1	X	X	MONTAIGUT LE BLANC <i>(API)</i>	SAUVADET Michel		GUILLAUME Julien	
1	X	X	MONTPEYROUX <i>(API)</i>	ROCHETTE Christophe		TAUVERON Damien	
1	X	X	MORIAT <i>(API)</i>	ALRIC Jean-Louis		LEGENDRE Denis	
1	X	X	MUROL <i>(Commune)</i>	LAGEIX Victor		GOUTTEBEL Sébastien	
1	X	X	NESCHERS <i>(API)</i>	DE FREITAS Pascal		COSTON Alexis	
1	X	X	NONETTE - ORSONNETTE <i>(API)</i>	RAVEL Pierre		BERNARD Maurice	





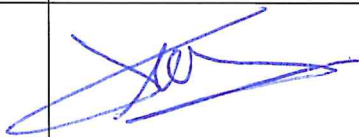
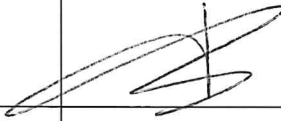
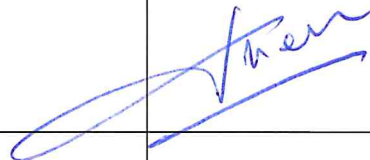

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	ORBEIL (API)	BOUILLAND Frédéric		MERLEN Bernard	
2	X	X	ORCET (Mond'Arverne + Commune)	DUCREUX Bernard		GIRY Christian	
1	X	X	PARDINES (API)	PAGESSE Pierre		GOMES-LETELLIER Josiane	
1	X	X	PARENT (API)	GAUMY Jean-Yves		VOISIN Thierry	
1	X	X	PARENTIGNAT (API)	BAYARD Eric		JUAN Patrick	
1	X	X	PERRIER (API)	BOURBON René		GIROIX Pierre	
1	X	X	PESLIERES (API)	COSTON David		PARISSE Annie	








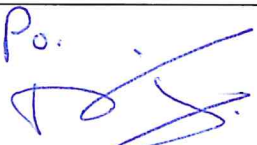

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	PLAUZAT (API)	DESVIGNES Jean		VAURE Robert	
1	X	X	LES PRADEAUX (API)	BRUN Claudine		ANTOINE Philippe	
2	X	X	LA ROCHE-BLANCHE (Mond'Arverne + Commune)	DENIZOT Jean-Pierre		FRITEYRE Virginie	
1	X		ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND (API)	GOMEZ Jean-Marc		TARTIERE Sébastien	
1	X		LA ROCHE-NOIRE (Mond'Arverne)	BRUHAT Pascal		SIRIEIX Sébastien	
1	X		ROMAGNAT (CAM)	BARREIROS Nathalie		LARDANS Jacques	
1	X		SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE (API)	GOYON Guy		BARBAT Michel	






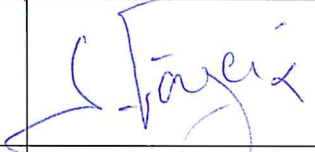

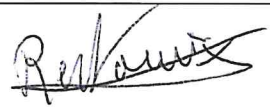

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
2	X	X	SAINT AMANT TALLENDE (Mond'Arverne + Commune)	LHERMET Florence		REY - LE DONGE Martine	
1	X	X	SAINT-BABEL (API)	ARCHIMBAUD Guy		RIBOT Arnaud	
1	X	X	SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE (API)	FARGEIX Jeannine		PERRIN Daniel	
1	X	X	SAINT-DIERY (Commune)	BOILOT Dominique		CHASSARD Frédéric	
1	X	X	SAINT-ÉTIENNE-SUR-USSON (API)	BARP Frédéric		MONIER Mickaël	
1	X	X	SAINT-FLORET (API)	RESTOUEIX Daniel		PERON Joël	
1	X	X	SAINT-GENÈS-LA-TOURETTE (API)	FRAISSE Pierre Luc		RODARIE Géraldine	




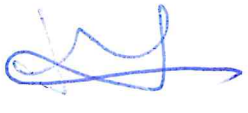



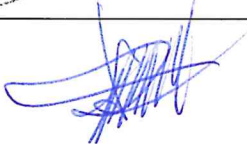
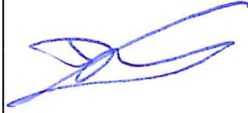
SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X		SAINT-GEORGES-SUR ALLIER (Mond'Arverne)	MARIDET Eric		MEYNIER Cédric	
1	X	X	SAINT-GERMAIN LEMBRON (API)	BRECHET Alain		BOURG François	
1	X	X	SAINT-GERVAZY (API)	LOUBINOUX Isabelle		BARTHOMEUF Serge	
1	X		SAINT-HÉRENT (API)	CHAZALON Josiane			
1	X	X	SAINT-JEAN-EN-VAL (API)	DOMAS Patrick		DELAIRE Pascal	
1	X	X	SAINT-MARTIN-DES-PLAINS (API)	CRÉGUT François		DELTOUR Luc	
1	X	X	SAINT-MARTIN-D'OLLIÈRES (API)	GAUDRIAULT Damien		ROCHE Angélique	








SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X		SAINT MAURICE-SUR-ALLIER <i>(Mond'Arverne)</i>	BRETTE Laurent		LASSAGNE Nicolas	
1	X	X	SAINT-PIERRE-COLAMINE <i>(Commune)</i>	PAPON Franck	<i>S.O.</i> 	BOGROS Cédric	
1	X	X	ST-QUENTIN-S/SAUXILLANGES <i>(API)</i>	DRUELLE Jean-Claude		MAIRE Jennyfer	
1	X	X	SAINT-RÉMY-DE-CHARGNAT <i>(API)</i>	SARRON Patricia		MANLHIOT Didier	
2	X	X	SAINT-SANDOUX <i>(Mond'Arverne + Commune)</i>	BOIVIN Noël		DOUSSON Didier	
2	X	X	SAINT-SATURNIN <i>(Mond'Arverne + Commune)</i>	YEPES Sébastien		COSTES Denis	
1	X	X	SAINT-VINCENT <i>(API)</i>	VERLHAC Jean-Pierre		COSTE Yves	



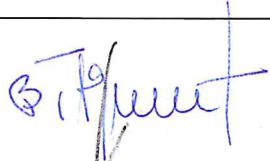


SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

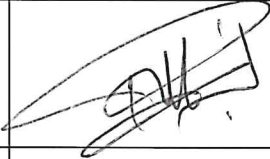




de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes






Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	SAINT-YVOINE (API)	BOUDET Philippe		DUPOUX Thierry	
1	X		STE CATHERINE DU FRAISSE (Commune)	GANNE Claudine		ANAYA-GENESTIER Marie-Claire	
1	X	X	SAURIER (API)	LASCAUX Jean-Claude		FAIDIT Jean-François	
1	X	X	SAUVAGNAT-STE-MARTHE (API)	BRUNEL Séverine		FLEURY Jean	
2	X	X	LA SAUVETAT (Mond'Arverne + Commune)	TROQUET Bernadette		RICHARD Valérie	
1	X	X	SAUXILLANGES (API)	ESPEIL Michel		CHALARON Nicolas	
1	X	X	SOLIGNAT (API)	SADOURNY Jaqueline		BARROT Jean-François	

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
2	X	X	TALLENDE (Mond'Arverne + Commune)	MARCHAT Patrick		HELBERT Jean-Luc	
1	X		TERNANT-LES-EAUX (API)	COUPELON Jimmy		CHINOUX Alain	
1	X	X	TOURZEL-RONZIÈRES (API)	JAUBERT Serge		ROUVET-TEMPERE Évelyne	
1	X	X	USSON (API)	SAUVADET Marie-Hélène		CHANAL Gabriel	
1	X	X	LE VALBELEIX (Commune)	AMBLARD Philippe		LANCELLE Elsa	
1	X	X	VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF (API)	COURTINE Yannick		GIMEL Thierry	
1	X	X	VARENNES-SUR-USSON (API)	PIAU Anthony		DUMOULIN Michel	



Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	LE VERNET - CHAMÉANE (API)	MOISSAING Gilles		PAULET Anthony	
1	X	X	VERRIÈRES (API)	CHASSANG Jean-Pierre		CRÉGUT Marcel	
1	X		VEYRE MONTON (Mond'Arverne)	CHALLIER René		AUTHIER Bruno	
1		X	VEYRE MONTON (Commune)	CHALLIER René		TCHILINGHIRIAN Philippe	
2	X	X	VIC LE COMTE (Mond'Arverne + Commune)	BRUN Bernard		GALVAING Jean-Yves	
1	X	X	VICHEL (API)	COMPTOUR Antoine		SAILLOL Jean-Philippe	
1	X	X	VILLENEUVE-LEMBRON (API)	GOUTTE Martine		LEROY Véronique	



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	VODABLE (API)	DURAND Raymond		RODARY Ludivine	
2	X	X	YRONDE-ET-BURON (Mond'Arverne + Commune)	DESFARGES Antoine		FOURY Alexandre	

Quorum : 65 **Présents** :

Nombre de Voix Délibératives :

Intérêt commun :

Compétence EAU :

Compétence ANC :



L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 – ASSAINISSEMENT**ANNEXE : Budget Primitif 2026**Date de convocation : 19/02/2026Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026Secrétaire de séance : Bernard BRUNRapporteur : Raymond ASTIER**Nombre de Voix Délibératives :**En exercice : 204Présents : 127- Titulaires : 108- Suppléants : 19Absents ayant donné pouvoir : 7Absents : 70Votants : 134**PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :**

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESVIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jaqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Hélène
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHAUVANET Christine, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, DURAND Raymond, ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON

MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblée délibérantes.

Le syndicat vote son budget primitif en tenant compte des résultats de l'exercice 2025 après approbation du compte administratif 2025, de l'affectation de ces résultats et la reprise des restes à réaliser.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le conseil syndical doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2026. Le budget primitif 2026 s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	49 979,00	163 396,01
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 113 417,01	(si excédent) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	163 396,01	163 396,01

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	91 932,00	45 423,56
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	18 100,00	11 962,50
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 102 718,92
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	110 032,00	160 104,98

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	273 428,01	323 500,99

REÇU EN PRÉFECTURE
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

ENTENDU le rapport de présentation ;

CADRE REGLEMENTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4,
Vu le rapport d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 11 décembre 2025,

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le budget primitif 2026 Assainissement du Syndicat ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette délibération.

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SME DE LA REGION D ISSOIRE
Services de distribution d'eau potable et assainissement

Numéro SIRET : 20007402900030
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ISSOIRE

Budget primitif relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : SME DE LA REGION D'ISSOIRE Assainissement

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	34
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	35
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	38
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	39

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	42
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	43
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	44
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	45
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	46
B1.7 - Etat des engagements reçus	47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	48
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	49

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	50
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	52
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	53
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	54

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	55
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :% (maximum 7,5 %)
- Investissement :% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074029-20260226-2026_0004-B

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	49 979,00	163 396,01
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 113 417,01	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		163 396,01	163 396,01

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	91 932,00	45 423,56
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	18 100,00	11 962,50
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 102 718,92
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		110 032,00	160 104,98

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	273 428,01	323 500,99
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074-029-2026-0226-2026_0004-B

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	23 880,00	23 880,00	23 880,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	23 880,00	23 880,00	23 880,00
66	Charges financières	33 356,78	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
67	Charges spécifiques	11 789,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		45 145,78	0,00	49 880,00	49 880,00	49 880,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	2 482 459,55		99,00	99,00	99,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 482 459,55		99,00	99,00	99,00
TOTAL		2 527 605,33	0,00	49 979,00	49 979,00	49 979,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	113 417,01
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	163 396,01
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	123 963,97	0,00	59 534,01	59 534,01	59 534,01
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes de gestion des services		125 963,97	0,00	95 034,01	95 034,01	95 034,01
76	Produits financiers	39 236,00	0,00	37 630,00	37 630,00	37 630,00
77	Produits spécifiques	13 327,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		178 526,97	0,00	132 664,01	132 664,01	132 664,01
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	2 482 459,55		30 732,00	30 732,00	30 732,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 482 459,55		30 732,00	30 732,00	30 732,00
TOTAL		2 660 986,52	0,00	163 396,01	163 396,01	163 396,01

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	163 396,01
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	-30 633,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	19 165,24	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	19 165,24	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	57 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	57 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	22 834,76	17 100,00	1 200,00	1 200,00	18 300,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	99 000,00	18 100,00	61 200,00	61 200,00	79 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 482 459,55		30 732,00	30 732,00	30 732,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 334 531,88		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 816 991,43		30 732,00	30 732,00	30 732,00
	TOTAL	4 915 991,43	18 100,00	91 932,00	91 932,00	110 032,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 032,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	27 686,99	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	7 062,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	34 748,99	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	34 900,00	0,00	36 500,00	36 500,00	36 500,00
	Total des recettes financières	34 900,00	0,00	36 500,00	36 500,00	36 500,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	15 771,01	11 962,50	8 824,56	8 824,56	20 787,06

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Total des recettes réelles d'investissement		85 420,00	11 962,50	45 324,56	45 324,56	57 287,06
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 482 459,55		99,00	99,00	99,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 334 531,88		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 816 991,43		99,00	99,00	99,00
TOTAL		4 902 411,43	11 962,50	45 423,56	45 423,56	57 386,06

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	102 718,92
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	160 104,98
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	-30 633,00
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	23 880,00		23 880,00
66	Charges financières	26 000,00	0,00	26 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	99,00	99,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	49 880,00	99,00	49 979,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	113 417,01
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	163 396,01
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	30 732,00	30 732,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	60 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 000,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	18 300,00	0,00	18 300,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	79 300,00	30 732,00	110 032,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 032,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 500,00		5 500,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	59 534,01		59 534,01
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00		30 000,00
76	Produits financiers	37 630,00	0,00	37 630,00
77	Produits spécifiques	0,00	30 732,00	30 732,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	132 664,01	30 732,00	163 396,01

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	163 396,01
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	36 500,00	0,00	36 500,00
28	Amortissement des immobilisations		99,00	99,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	20 787,06	0,00	20 787,06
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	57 287,06	99,00	57 386,06

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	102 718,92
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	160 104,98
---	-------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

SP

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	23 880,00	23 880,00
6552	Subventions d'équipement versées	0,00	23 880,00	23 880,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		0,00	23 880,00	23 880,00
66	Charges financières (b) (8)	33 356,78	26 000,00	26 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	29 000,00	22 000,00	22 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 356,78	4 000,00	4 000,00
67	Charges spécifiques (c)	11 789,00	0,00	0,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	11 789,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		45 145,78	49 880,00	49 880,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 482 459,55	99,00	99,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 482 459,55	99,00	99,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 482 459,55	99,00	99,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 482 459,55	99,00	99,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 527 605,33	49 979,00	49 979,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	113 417,01
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	163 396,01
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	4 000,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	4 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074 029-2026 0226-2026_0004-B

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	5 500,00	5 500,00
7062	Redevances assainissement non collectif	2 000,00	5 500,00	5 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	123 963,97	59 534,01	59 534,01
748	Des tiers	123 963,97	59 534,01	59 534,01
75	Autres produits de gestion courante	0,00	30 000,00	30 000,00
7585	Dédits et pénalités perçus	0,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		125 963,97	95 034,01	95 034,01
76	Produits financiers (b)	39 236,00	37 630,00	37 630,00
7681	Fonds soutien-Sortie emprunts à risque	39 236,00	37 630,00	37 630,00
77	Produits spécifiques (c)	13 327,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	13 327,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		178 526,97	132 664,01	132 664,01
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	2 482 459,55	30 732,00	30 732,00
778	Autres produits exceptionnels	2 482 459,55	30 732,00	30 732,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 482 459,55	30 732,00	30 732,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 660 986,52	163 396,01	163 396,01

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	163 396,01
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	19 165,24	0,00	0,00
2031	Frais d'études	18 865,24	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	300,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		19 165,24	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	57 000,00	60 000,00	60 000,00
1641	Emprunts en euros	57 000,00	60 000,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		57 000,00	60 000,00	60 000,00
45811	Opérat pour compte de tiers - Dépenses (6)	17 100,00	1 200,00	1 200,00
45812	Opérat pour compte de tiers - Dépenses (6)	5 734,76	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		22 834,76	1 200,00	1 200,00
TOTAL DEPENSES REELLES		99 000,00	61 200,00	61 200,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	2 482 459,55	30 732,00	30 732,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>2 482 459,55</i>	<i>30 732,00</i>	<i>30 732,00</i>
139111	<i>Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau</i>	<i>96 765,60</i>	<i>30 732,00</i>	<i>30 732,00</i>
139118	<i>Sub. équipt cpte résult. Autres</i>	<i>2 334 531,88</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
13913	<i>Sub. équipt cpte résult. Départements</i>	<i>51 162,07</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	2 334 531,88	0,00	0,00
1021	Dotation	2 334 531,88	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 816 991,43	30 732,00	30 732,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 915 991,43	91 932,00	91 932,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	18 100,00
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 032,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074029-20260226-2026_0004-B

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	27 686,99	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	17 655,50	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	10 031,49	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	7 062,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 062,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		34 748,99	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	34 900,00	36 500,00	36 500,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	34 900,00	36 500,00	36 500,00
Total des recettes financières		34 900,00	36 500,00	36 500,00
45821	Opérat pour compte de tiers - Recettes (5)	14 250,00	4 050,00	4 050,00
45822	Opérat pour compte de tiers - Recettes (5)	1 521,01	4 774,56	4 774,56
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		15 771,01	8 824,56	8 824,56
TOTAL RECETTES REELLES		85 420,00	45 324,56	45 324,56
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 482 459,55	99,00	99,00
28031	Frais d'études	126 743,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	4 972,50	99,00	99,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	2 350 744,05	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 482 459,55	99,00	99,00
041	Opérations patrimoniales (8)	2 334 531,88	0,00	0,00
13181	de la collectivité de rattachement	2 334 531,88	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 816 991,43	99,00	99,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 902 411,43	45 423,56	45 423,56

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	11 962,50
----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	102 718,92
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	160 104,98
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026
Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 256 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 256 000,00									
1	CA		2008-12-31	01/05/2009	1 256 000,00	F		4,550	4,550		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
1681 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
16811 Autres emprunts (total)					0,00									
168111 Bons à moyen terme émissibles (total)					0,00									
168112 Autres dettes (total)					0,00									

RECUEIL EN PRÉFECTURE
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
Total général					1 256 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		577 659,93					59 089,50	25 284,82	0,00	3 911,12
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		577 659,93					59 089,50	25 284,82	0,00	3 911,12
1	N	0,00	A-1	577 659,93	8,00	F	4,550		59 089,50	25 284,82	0,00	3 911,12
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1679 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Bons à moyen terme négociables		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		577 659,93					59 089,50	25 284,82	0,00	3 911,12

Assant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Pour les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Pour la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro /

(5) Hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(6) Hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(8) de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(9) Montant, index ou formule.

(10) Pour le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(11) Pour les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

REÇU EN PREFECTURE
Le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026
Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indice zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	577 659,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

REÇU EN PREFECTURE

1e 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE												
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)				
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture					
Taux fixe (total)								0,00	0,00				
Taux variable simple (total)								0,00	0,00				
Taux complexe (total) (2)								0,00	0,00				
Total								0,00	0,00				

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074029-20260226-2026_0004-B

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0 €	1	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	102 718,92	102 718,92
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-6 137,50	-6 137,50
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	96 581,42	96 581,42

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	96 581,42	96 581,42
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	96 581,42	96 581,42

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	90 732,00	90 732,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	36 599,00	36 599,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-54 133,00	-54 133,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		90 732,00	90 732,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		60 000,00	60 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	60 000,00	60 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 732,00	30 732,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	30 732,00	30 732,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		36 599,00	III 36 599,00
Ressources propres externes de l'année (a)		36 500,00	36 500,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	36 500,00	36 500,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		99,00	99,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	99,00	99,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-(II + III)
				0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

N° opération : 00014	Intitulé de l'opération : Chambon zonage		Date de la délibération : 03/07/2028	
	Pour mémoire réalisations cumulées à l'ouverture (1)	RAR N-1 (2)	Nouveaux crédits votés	Total (3)
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	4 774,56	4 774,56

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relatives aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Indiquer des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.5
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT		

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III	
									Part totale (4)	Dont part nette (5)	Part financement III		
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074029-20260226-2026_0004-B

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074 029-2026 0226-2026_0004-B

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074029-20260226-2026_0004-B

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074029-20260226-2026_0004-B

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

16 04703/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074-029-2026-0226-2026_0004-B

grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

gories : A, B ou C.

lois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. valent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

Exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1* : Croisement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* : Croisement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

quer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

upent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L. 332-24, L. 333-1 à L. 333-10 et L. 333-12 du CGFP.

n contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à Siège de l'établissement. Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-063-200074029-20260226-2026_0004-B

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 204

Nombre de membres présents : 127

Nombre de suffrages exprimés : 134

VOTES :

Pour : 134

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/02/2026

Présenté par le président,

A COUDES le 26/02/2026

le président,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire

A COUDES, le 26/02/2026



(Handwritten signature in blue ink)

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/03/2026, et de la publication le 03/03/2026

A COUDES, le 03/03/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com




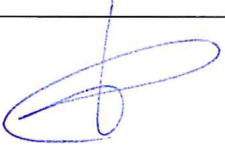

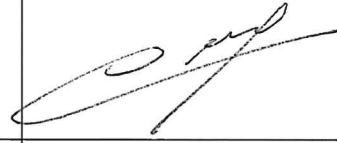



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	ANTOINGT (API)	JACOB Claude		TERRANOVA Philippe	
1	X		AUBIÈRE (CAM)	VIAL Christophe		VATIN Thierry	
1	X		AUGNAT (API)	BONNET Stéphane		PELISSIER Laure	
1	X	X	AULHAT - FLAT (API)	COUDERT Bernard		ARCHIMBAUD Didier	
2	X	X	AUTHEZAT (Mond'Arverne + Commune)	CHAUVANET Christine		GRAND Alexis	
1	X	X	AUZAT LA COMBELLE (API)	BOUYGES Jacqueline		GRAVA Florence	
2	X	X	AYDAT (Mond'Arverne + Commune)	GUITTARD Dominique		DESSON Claude	




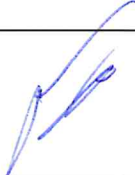

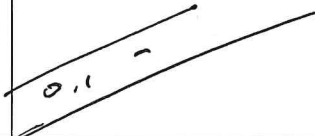
SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	BANSAT (API)	ESPECHE Christophe		MALORON Annie	
1	X	X	BEAULIEU (API)	BERNARD Jean-Paul		ROUSSEL Denis	
1	X	X	BERGONNE (API)	FOUCAULT Marie-Françoise		FOCHER Jean-Pierre	
1	X	X	BOUDES (API)	AUDEBERT Daniel		LEVÉZAC Jean	
1	X	X	BRENAT (API)	MARTINANT Vincent		PEYROT Jean-Noël	
1	X	X	LE BREUIL-SUR-COUZE (API)	SERVAYRE Hélène		SOURDILLE Pierre	
1	X	X	LE BROC (API)	TEZENAS Olivier		LEOTOING Yoann	



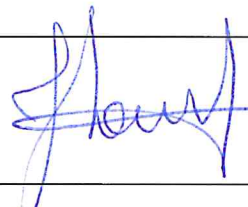


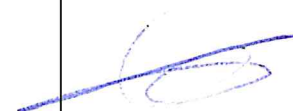



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X		BUSSEOL (Mond'Arverne)	SARRE Jocelyne		SOLOIS Karine	
1	X		LE CENDRE (CAM)	PONTRUCHER Bruno		MESURE Pierre	
1	X	X	CHADELEUF (API)	SAUVANT Jean-Pierre		CHATARD Lucile	
1	X	X	CHALUS (API)	OLLE Alain		MARQUES DE SOUSA FREITAS Sabino	
1	X	X	CHAMBON-SUR-LAC (Commune)	ROUX Frédéric		LABASSE Emmanuel	
1	X	X	CHAMPAGNAT-LE-JEUNE (API)	BARDY André		POPIEUL Didier	
1	X	X	CHAMPEIX (API)	MEALLET Roger-Jean		MARTIN Jean-Noël	






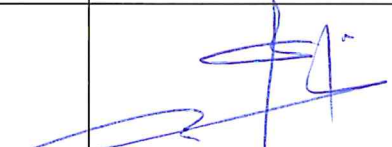
SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

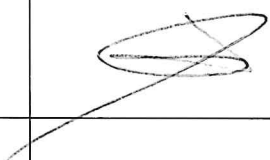



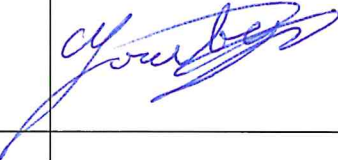
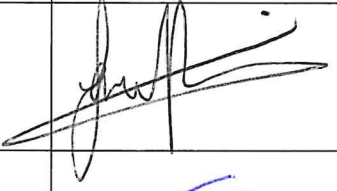

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise




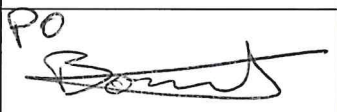
ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X		CHANONAT <i>(Mond'Arverne)</i>	BRUNHES Julien		VERNET Pierre	
1		X	CHANONAT <i>(Commune)</i>	SAVIGNY Frédéric		LAROCHE Pierre-Edouard	
1	X		LA CHAPELLE-MARCOUSSE <i>(API)</i>	ROCHE Laurent		BARBET Guillaume	
1	X	X	LA CHAPELLE-SUR-USSON <i>(API)</i>	ASTIER Raymond		FAUCHER Lionel	
1	X	X	CHARBONNIER-LES-MINES <i>(API)</i>	FARY Jean-François		PELISSIER Philippe	
1	X		CHASSAGNE <i>(API)</i>	MAISONNEUVE Alain		MINGON Mickaël	
1	X	X	CHIDRAC <i>(API)</i>	GUILHOT Patrice		ROCCAZZELLA Patrick	

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	CLÉMENTSAT (API)	HONORATO Rémy		SILVESTRI Jacques	
1	X	X	COLLANGES (API)	MARCHAT Sébastien		CHAUVET Magalie	
1	X	X	COMPAINS (Commune)	VIVIEN Pascal		VALETTE Henri	
1	X		CORENT (Mond'Arverne)	GOURBEYRE Bernard		CLERMONT Christian	
1		X	CORENT (Commune)	CLERMONT Christian		GOURBEYRE Bernard	
1	X	X	COUDES (API)	LE MARREC Laurys		MITON Guillaume	
1	X	X	COURGOUL (API)	CHAUNIER Sébastien		JAFFEUX Sébastien	

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
2	X	X	COURNOLS <i>(Mond'Arverne + Commune)</i>	CHATRAS Dominique		BOIVIN Frédéric	
2	X	X	LE CREST <i>(Mond'Arverne + Commune)</i>	VIALLEFONT Michel		PERRODIN Gérard	
1	X		DAUZAT-SUR-VODABLE <i>(API)</i>	MOURGUE Isabelle		CHABASSEUIL Olivier	
1	X	X	ESTEIL <i>(API)</i>	THALAUD François		DORIGO Marie-José	
1	X	X	GIGNAT <i>(API)</i>	SATURNIN Michelle		BESSON Jean-Louis	
1	X	X	GRANDEYROLLES <i>(API)</i>	GREGOIRE Nathalie		ARVEUF Jean	
1	X	X	ISSOIRE <i>(API)</i>	NICOLLET Michel		PILLON Stéphane	






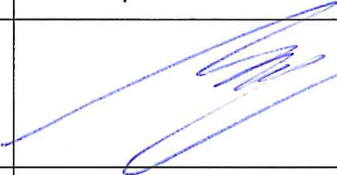
SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	JUMEAUX (API)	JOURMARD Martine		BAUJARD Sédric	
1	X	X	LAMONTGIE (API)	TONDEREAU Sébastien		FAYETTE Marie-Pierre	
1	X	X	LUDESSE (API)	AUDIGIER Delphine		LAURENT Romain	
1	X		MADRIAT (API)	PELISSIER Didier		NÔ Lucien	
1	X	X	MAREUGHEOL (API)	NURIT Alain		ROBERT Christian	
2	X	X	LES MARTRES DE VEYRE (Mond'Arverne + Commune)	RIGAL Jean-Pierre		DELAVET Laurence	
1	X	X	MEILHAUD (API)	CORRE Jean-Marie		CROUZET Jean-Yves	








SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X		MIREFLEURS (Mond'Arverne)	VEGA Richard		PERROT Guillaume	
1	X	X	MONTAIGUT LE BLANC (API)	SAUVADET Michel		GUILLAUME Julien	
1	X	X	MONTPEYROUX (API)	ROCHETTE Christophe		TAUVERON Damien	
1	X	X	MORIAT (API)	ALRIC Jean-Louis		LEGENBRE Denis	
1	X	X	MUROL (Commune)	LAGEIX Victor		GOUTTEBEL Sébastien	
1	X	X	NESCHERS (API)	DE FREITAS Pascal		COSTON Alexis	
1	X	X	NONETTE - ORSONNETTE (API)	RAVEL Pierre		BERNARD Maurice	





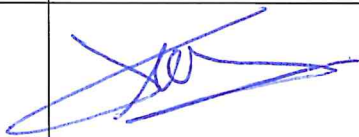
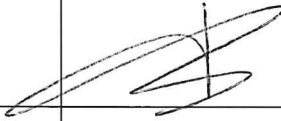
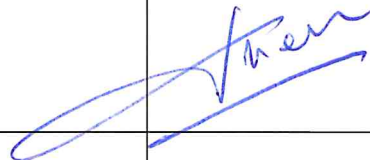

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU




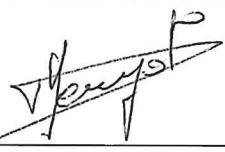

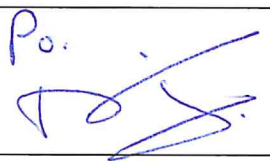

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	ORBEIL (API)	BOUILLAND Frédéric		MERLEN Bernard	
2	X	X	ORCET (Mond'Arverne + Commune)	DUCREUX Bernard		GIRY Christian	
1	X	X	PARDINES (API)	PAGESSE Pierre		GOMES-LETELLIER Josiane	
1	X	X	PARENT (API)	GAUMY Jean-Yves		VOISIN Thierry	
1	X	X	PARENTIGNAT (API)	BAYARD Eric		JUAN Patrick	
1	X	X	PERRIER (API)	BOURBON René		GIROIX Pierre	
1	X	X	PESLIERES (API)	COSTON David		PARISSE Annie	

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	PLAUZAT (API)	DESVIGNES Jean		VAURE Robert	
1	X	X	LES PRADEAUX (API)	BRUN Claudine		ANTOINE Philippe	
2	X	X	LA ROCHE-BLANCHE (Mond'Arverne + Commune)	DENIZOT Jean-Pierre		FRITEYRE Virginie	
1	X		ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND (API)	GOMEZ Jean-Marc		TARTIERE Sébastien	
1	X		LA ROCHE-NOIRE (Mond'Arverne)	BRUHAT Pascal		SIRIEIX Sébastien	
1	X		ROMAGNAT (CAM)	BARREIROS Nathalie		LARDANS Jacques	
1	X		SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE (API)	GOYON Guy		BARBAT Michel	






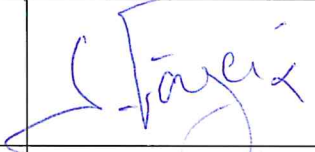

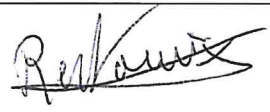

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
2	X	X	SAINT AMANT TALLENDE (Mond'Arverne + Commune)	LHERMET Florence		REY - LE DONGE Martine	
1	X	X	SAINT-BABEL (API)	ARCHIMBAUD Guy		RIBOT Arnaud	
1	X	X	SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE (API)	FARGEIX Jeannine		PERRIN Daniel	
1	X	X	SAINT-DIERY (Commune)	BOILOT Dominique		CHASSARD Frédéric	
1	X	X	SAINT-ÉTIENNE-SUR-USSON (API)	BARP Frédéric		MONIER Mickaël	
1	X	X	SAINT-FLORET (API)	RESTOUEIX Daniel		PERON Joël	
1	X	X	SAINT-GENÈS-LA-TOURETTE (API)	FRAISSE Pierre Luc		RODARIE Géraldine	








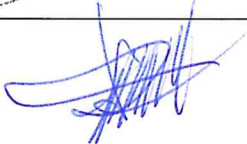
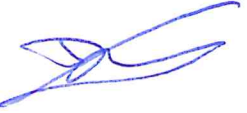
SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X		SAINT-GEORGES-SUR ALLIER <i>(Mond'Arverne)</i>	MARIDET Eric		MEYNIER Cédric	
1	X	X	SAINT-GERMAIN LEMBRON <i>(API)</i>	BRECHET Alain		BOURG François	
1	X	X	SAINT-GERVAZY <i>(API)</i>	LOUBINOUX Isabelle		BARTHOMEUF Serge	
1	X		SAINT-HÉRENT <i>(API)</i>	CHAZALON Josiane			
1	X	X	SAINT-JEAN-EN-VAL <i>(API)</i>	DOMAS Patrick		DELAIRE Pascal	
1	X	X	SAINT-MARTIN-DES-PLAINS <i>(API)</i>	CRÉGUT François		DELTOUR Luc	
1	X	X	SAINT-MARTIN-D'OLLIÈRES <i>(API)</i>	GAUDRIAULT Damien		ROCHE Angélique	








SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

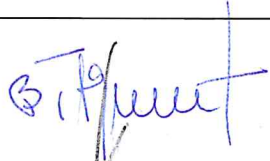


de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

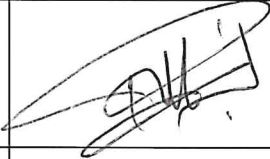




ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X		SAINT MAURICE-SUR-ALLIER <i>(Mond'Arverne)</i>	BRETTE Laurent		LASSAGNE Nicolas	
1	X	X	SAINT-PIERRE-COLAMINE <i>(Commune)</i>	PAPON Franck	<i>S.O.</i> 	BOGROS Cédric	
1	X	X	ST-QUENTIN-S/SAUXILLANGES <i>(API)</i>	DRUELLE Jean-Claude		MAIRE Jennyfer	
1	X	X	SAINT-RÉMY-DE-CHARGNAT <i>(API)</i>	SARRON Patricia		MANLHIOT Didier	
2	X	X	SAINT-SANDOUX <i>(Mond'Arverne + Commune)</i>	BOIVIN Noël		DOUSSON Didier	
2	X	X	SAINT-SATURNIN <i>(Mond'Arverne + Commune)</i>	YEPES Sébastien		COSTES Denis	
1	X	X	SAINT-VINCENT <i>(API)</i>	VERLHAC Jean-Pierre		COSTE Yves	

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	SAINT-YVOINE <i>(API)</i>	BOUDET Philippe		DUPOUX Thierry	
1	X		STE CATHERINE DU FRAISSE <i>(Commune)</i>	GANNE Claudine		ANAYA-GENESTIER Marie-Claire	
1	X	X	SAURIER <i>(API)</i>	LASCAUX Jean-Claude		FAIDIT Jean-François	
1	X	X	SAUVAGNAT-STE-MARTHE <i>(API)</i>	BRUNEL Séverine		FLEURY Jean	
2	X	X	LA SAUVETAT <i>(Mond'Arverne + Commune)</i>	TROQUET Bernadette		RICHARD Valérie	
1	X	X	SAUXILLANGES <i>(API)</i>	ESPEIL Michel		CHALARON Nicolas	
1	X	X	SOLIGNAT <i>(API)</i>	SADOURNY Jaqueline		BARROT Jean-François	

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
2	X	X	TALLENDE (Mond'Arverne + Commune)	MARCHAT Patrick		HELBERT Jean-Luc	
1	X		TERNANT-LES-EAUX (API)	COUPELON Jimmy		CHINOUX Alain	
1	X	X	TOURZEL-RONZIÈRES (API)	JAUBERT Serge		ROUVET-TEMPERE Évelyne	
1	X	X	USSON (API)	SAUVADET Marie-Hélène		CHANAL Gabriel	
1	X	X	LE VALBELEIX (Commune)	AMBLARD Philippe		LANCELLE Elsa	
1	X	X	VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF (API)	COURTINE Yannick		GIMEL Thierry	
1	X	X	VARENNES-SUR-USSON (API)	PIAU Anthony		DUMOULIN Michel	








SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	LE VERNET - CHAMÉANE (API)	MOISSAING Gilles		PAULET Anthony	
1	X	X	VERRIÈRES (API)	CHASSANG Jean-Pierre		CRÉGUT Marcel	
1	X		VEYRE MONTON (Mond'Arverne)	CHALLIER René		AUTHIER Bruno	
1		X	VEYRE MONTON (Commune)	CHALLIER René		TCHILINGHIRIAN Philippe	
2	X	X	VIC LE COMTE (Mond'Arverne + Commune)	BRUN Bernard		GALVAING Jean-Yves	
1	X	X	VICHEL (API)	COMPTOUR Antoine		SAILLOL Jean-Philippe	
1	X	X	VILLENEUVE-LEMBRON (API)	GOUTTE Martine		LEROY Véronique	



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

ZAC de Pérache – 63114 Coudes

Tél : 04 73 96 68 01

Feuille de Présence COMITE SYNDICAL 2026/001 JEUDI 26 FEVRIER 2026

Q	Eau	ANC	Communes	Titulaires		Suppléants	
1	X	X	VODABLE (API)	DURAND Raymond		RODARY Ludivine	
2	X	X	YRONDE-ET-BURON (Mond'Arverne + Commune)	DESFARGES Antoine		FOURY Alexandre	

Quorum : 65 Présents :

Nombre de Voix Délibératives :

Intérêt commun :

Compétence EAU :

Compétence ANC :

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU SME
Annexe : Procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 29 janvier 2026

Date de convocation : 19/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 127

- **Titulaires : 108**

- **Suppléants : 19**

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 70

Votants : 134

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESVIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jaqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Hélène
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHAUVANET Christine, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, DURAND Raymond, ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON

Guy, **REÇU EN PREFECTURE**
le 04/03/2026
Application agréée E-legalite.com

MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Synthèse du rapport

L'exploitation du service public de l'eau potable du SME fait l'objet d'un seul et même contrat de délégation de service public (contrat d'affermage) qui a été confié à SUEZ EAU FRANCE depuis le 1^{er} mai 2016 jusqu'au 30 avril 2028. Compte tenu de l'échéance proche de ce contrat, le Syndicat a lancé un diagnostic de la gestion actuelle et une réflexion visant à comparer les modes de gestion envisageables à l'issue du contrat.

La reprise en régie de l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable du SME actuellement délégué impliquerait :

- la mobilisation de moyens humains complémentaires et la mise en place d'une organisation nouvelle (réception et gestion des abonnés, astreinte et gestion de crise, etc.),
- la mobilisation de moyens spécifiques (moyens techniques, gestion des abonnés, etc.),
- un savoir-faire que ne possède pas le Syndicat à cette échelle aussi bien au plan technique qu'en termes de gestion des abonnés,
- la prise de responsabilité totale des risques inhérents à la gestion du service et des conséquences induites,
- et d'une manière générale la nécessité de mettre en place une structure performante compte tenu du niveau de service aujourd'hui constaté.

En conséquence, il est proposé de poursuivre une gestion déléguée de ce service, afin de bénéficier d'un savoir-faire technique permettant une amélioration du service aux usagers, tout en gardant un contrôle sur l'activité et son gestionnaire, qui assumera les risques et périls inhérents à l'exploitation du service.

En vertu de l'article L. 1411-4 du CGCT, « les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article [L. 1413-1](#). Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ».

Conformément à cet article, le rapport relatif au choix du mode de gestion du service public de l'eau potable a été établi afin de permettre aux conseillers syndicaux de se prononcer sur le choix du mode de gestion conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport est annexé à la présente délibération.

Sur la base de ce rapport, qui présente les caractéristiques du service et les différents scénarios analysés, la CCSPL s'est réunie le 29 janvier 2026 et a émis un avis favorable au maintien du mode de gestion délégué pour le service eau potable dans le cadre d'un contrat de concession (DSP de type affermage).

Le périmètre de ce contrat comprendrait les 110 communes du SME.

Il aurait pour objet de confier au concessionnaire le renouvellement des équipements électriques et électromécaniques ainsi qu'un certain nombre de travaux visant notamment à limiter les fuites en réseau (sectorisation, réducteurs de vitesse et de pression) et reprendre certains ouvrages sur la base du schéma directeur. Une option pourrait également être prévue pour intégrer l'exploitation du système de télérelève et le renouvellement de certains compteurs (particulièrement ceux de la commune d'Issoire dont le renouvellement sera nécessaire entre 2031 et 2034).

Au regard de tous ces éléments, une analyse supplémentaire est prévue pour déterminer la durée du futur contrat de concession. Le comité syndical se réserve la possibilité de délibérer sur cette durée prochainement, et avant le lancement de la consultation, étant rappelé que l'article R3114-2 du code de la commande publique dispose

concession d'une durée supérieure à cinq ans, la durée du contrat n'excède pas le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements réalisés pour l'exploitation des ouvrages ou services avec un retour sur les capitaux investis, compte tenu des investissements nécessaires à l'exécution du contrat. »

Suite à cet exposé,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

VU le code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 29/01/2026

Vu le rapport comparatif sur les modes de gestion,

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le principe de la délégation de service public (DSP) eau potable pour l'ensemble des communes du SME ;
- D'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport susvisé, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'autorité responsable de la personne publique délégante d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence conformément aux dispositions du code de la commande publique, et des articles L1411-1 et R1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents à intervenir concernant cette opération.

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



Commission Consultative des Services Publics Locaux

Réunion du 29 février 2026 – procès-verbal

**Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise
(SME)**

La séance est ouverte à 9 heures par **Monsieur Raymond ASTIER, Président du Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise, président(e) de la CCSPL.**

La convocation des membres a été adressée le 20 janvier 2026 par voie électronique.

Membres présents

Pour le SME :

CCSPL - Titulaires

- Raymond ASTIER, Président
- François CREGUT
- Bernard BRUN
- Bruno PONTRUCHER
- Dominique BOILOT
- Pierre Luc FRAISSE
- Bernadette TROQUET

CCSPL – Suppléants :

- Jean-Pierre CHASSANG
- Jean – Pierre SAUVANT
- Stéphane BONNET
- Nathalie BARREIROS

Vice – Président du SME :

- Pierre – Luc FRAISSE, arrivé en cours de séance à 10h11.

Membres du bureau :

- André BARDY
- Frédéric BOUILLAND
- David COSTON
- Bernard DUCREUX
- Michel VIALLEFONT, arrivé en cours de séance, à 9h57.

Pour ARTELIA :

- Lucile DUCAM



Membres excusés / absents

- M. Christian COUVERT, Inspecteur de la DGCCRF
- Le/La Représentant(e)- de l'Association « UFC QUE CHOISIR »
- Monsieur Vincent PETIGNY, Conseiller aux Décideurs Locaux, DDFIP, Service de Gestion Comptable d'Issoire

Ordre du jour

Avis de la CCSPL sur le futur mode de gestion du Service Public - Eau Potable à compter du 1er mai 2028.

Rappel du contexte

Monsieur le Président ouvre la réunion en rappelant les éléments suivants :

Le SME a engagé un bureau d'études afin de réaliser un audit du contrat de Délégation de Service Public (DSP) du service de production et de distribution d'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

Pour rappel, le SME a signé avec la société SUEZ Eau France un contrat d'affermage d'une durée de 12 ans, arrivant à échéance le 30 avril 2028.

Dans ce cadre, le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été publié le 15 mai 2025, avec une remise des offres fixée au 11 juin 2025 à 12h00. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 20 juin 2025 pour l'ouverture des candidatures et des offres, et lors de la réunion de bureau du 27 juin 2025, il a été décidé de lancer la phase de négociation avec l'ensemble des candidats, conformément au règlement de consultation.

Le bureau d'études ARTELIA a été retenu lors de la CAO du 18 septembre 2025 pour un montant de 64 675 € HT.

Le DCE comprend notamment :

- l'audit du contrat actuel de DSP Eau Potable ;
- la gestion de la fin de contrat ;
- l'analyse des différents modes de gestion du service d'eau potable ;
- le renouvellement et le suivi de la DSP, le cas échéant.

Aujourd'hui, le bureau d'études ARTELIA présente à la CCSPL l'audit du contrat en cours ainsi que le rapport relatif au choix du mode de gestion. Il est précisé que ces rapports seront inscrits à l'ordre du jour du prochain comité syndical, prévu le 26 février 2026.



Échanges et débats

Madame DUCAM présente le travail d'audit effectué sur le contrat de DSP existant à partir des données des années 2021 à 2024 (présentation annexée au PV) dont les éléments suivants :

- Cadre de la CCSPL
- Principaux indicateurs de performance
- Prix de l'eau SME par rapport à la moyenne nationale
- Equilibre économique du contrat : analyse des CARE
- Enjeux et évolution : sécurisation des ouvrages, gestion patrimoniale
- Calendrier du déploiement de la télérelève
- Modes de gestion existants

La présentation s'achève par le mode gestion proposé, à savoir une nouvelle Délégation de Service Public (DSP).

L'organisation actuelle prévue entre le gestionnaire de la télérelève et l'exploitant de la DSP est que le titulaire du marché de télérelève envoie les index au titulaire de la DSP. Le prochain contrat pourrait donc prévoir une option sur l'exploitation de la télérelève pour la confier éventuellement au prochain délégataire.

Les membres de la commission ont échangé sur :

- La DSP existante :
 - o Le manque de lisibilité sur les frais de sièges figurant aux CARE
- L'investissement conséquent nécessaire pour monter une régie (immobilisations, reprise de personnel...)
- Le choix d'une nouvelle DSP pour la gestion du service d'eau potable comprenant notamment ;
 - o L'exploitation et la maintenance courante des ouvrages et du réseau
 - o La gestion de usagers, la facturation et l'encaissement,
 - o Le renouvellement fonctionnel (équipements)
 - o Option possible sur l'exploitation de la télérelève
 - o Un fond de travaux de 100 000 € permettant des travaux ponctuels de petite échelle à distinguer du GER, revenant à la collectivité s'il n'est pas épuisé en fin de contrat. Il est fait état d'un point de vigilance sur la clé de répartition en fin de contrat si le délégataire estime que des ETP ont été mobilisés en prévision de ce fond de travaux. Le contrat prendra en compte ce point, bien qu'étant donné la faible ampleur du fond de travaux au regard du montant du contrat, cet argument sera difficilement opposable.
 - o Le souhait d'une rédaction plus précise à prévoir sur les clauses relatives à la gestion de crises
- Une durée de contrat de 8 ans et 8 mois avec une échéance au 31/12/2026, afin d'assurer une coordination avec le contrat de télérelève.



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

Des membres de la commission s'interrogent sur le risque d'augmentation des prix au regard de cette durée plus courte que celle du contrat en cours (de 12ans).

Madame DUCAM précise que sur les autres territoires, une durée de contrat fixée à 8ans ne conduit pas nécessairement à une augmentation des prix. Dans la mesure où les investissements sont à charge du SME, cela ne peut pas justifier une augmentation des prix du délégataire.

Une éventuelle tacite reconduction permettant de prolonger en cours d'exécution la durée du contrat pourrait être étudiée selon les membres de la CCSPL, cette possibilité est à évaluer juridiquement.

Néanmoins, il existe un risque juridique d'être limité si un avenant est nécessaire pour l'intégration de nouvelles communes au regard des contraintes légales imposées sur les avenants.

Cette durée prenait également en compte le déploiement de la télérelève. Aussi, une durée de DSP plus longue doit également être justifiée par l'ajout de réels investissements concessifs, à défaut il existe un risque au niveau du contrôle de légalité.

Avis de la commission

Après débat, la commission propose que l'exploitation du service public d'eau potable du SME soit confiée par un nouveau contrat de délégation de service public.

Clôture de séance

La séance est levée à dix heures et vingt-quatre minutes.

Le présent procès-verbal sera transmis à l'assemblée délibérante et annexé à la délibération relative au choix du mode de gestion.

A quatre voix contre trois la CCSPL propose une durée de contrat de 12 ans au lieu d'une durée proposée à 8 ans et 8 mois.

Signatures

Le 29 janvier 2026,

Le Secrétaire de séance,
Bernard BRUN

Le Président de la CCSPL,
Raymond ASTIER



4/4


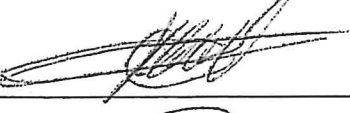
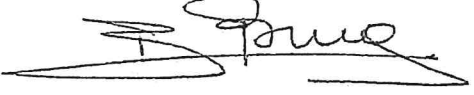
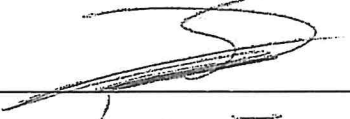

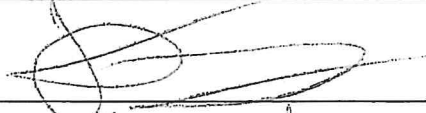
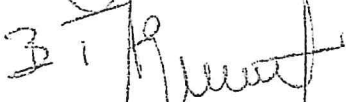
REÇU EN PREFECTURE


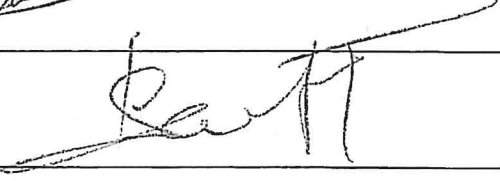
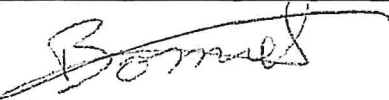

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com


FICHE DE PRESENCE

**REUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX DU JEUDI 29 JANVIER 2026**

Prénoms et Nom des MEMBRES TITULAIRES	Signatures
Raymond ASTIER	
François CRÉGUT	
Bernard BRUN	
Bruno PONTRUCHER	
Dominique BOILOT	
Pierre Luc FRAISSE	
Bernadette TROQUET	

Prénoms et Nom des MEMBRES SUPPLEANTS	Signatures
Jean-Pierre CHASSANG	
Jean-Pierre SAUVANT	
Julien BRUNHES	
Stéphane BONNET	
Nathalie BARREIROS	

FICHE DE PRESENCE
REUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX DU JEUDI 29 JANVIER 2026



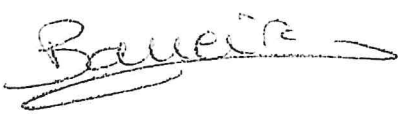
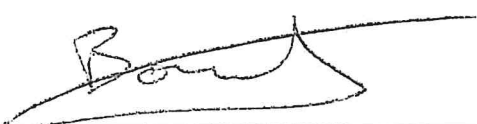


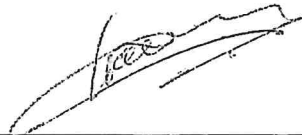
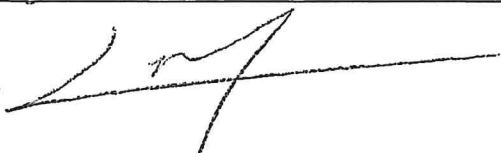
Prénoms et Nom	Signatures
Lucile DUCAMP (ARTELIA Group)	
COUVERT Christian (DREETS)	Excusé (mail du 21/01/2026)
Vincent PETIGNY (Conseiller aux Décideurs Locaux)	
U.F.C. QUE CHOISIR	Excusée (appel du 26/01/2026)

REÇU EN PREFECTURE

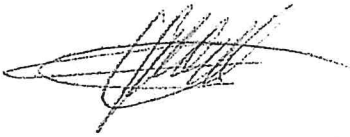


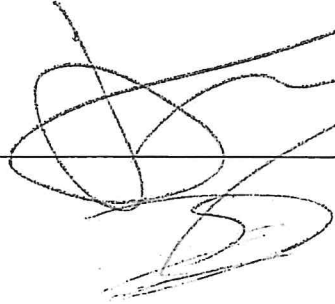
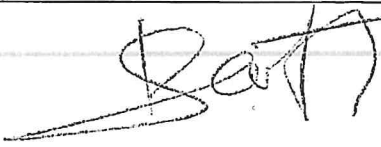
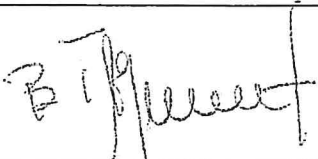

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

FICHE DE PRESENCE
REUNION DE BUREAU DU JEUDI 29 JANVIER 2026

Prénoms et Nom	Signatures
Raymond ASTIER	
André BARDY	
Nathalie BARREIROS	
Dominique BOILOT	
Stéphane BONNET	
Frédéric BOUILLAND	
Bernard BRUN	
Julien BRUNHES	
Jean-Pierre CHASSANG	
David COSTON	

FICHE DE PRESENCE
REUNION DE BUREAU DU JEUDI 29 JANVIER 2026

Prénoms et Nom	Signatures
François CREGUT	
Bernard DUCREUX	
Pierre Luc FRAISSE	
Bruno PONTRUCHER	
Christophe ROCHETTE	
Frédéric ROUX	
Jean-Pierre SAUVANT	
Bernadette TROQUET	
Michel VIALLEFONT	

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE – COMMUNE DE PERRIER

Annexe : Néant

Date de convocation : 19/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 127

- **Titulaires : 108**

- **Suppléants : 19**

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 70

Votants : 134

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jacqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Hélène
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHATAIGNET Christophe, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, DURAND Raymond

RECÙ EN PRÉFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



Délibération n°006/2026 Intérêt Commun

ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON Guy, HONORATO Rémy, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le Conseil Départemental, la commune de Perrier, le Syndicat d'Assainissement d'Issoire et sa Région (SIREG), l'Agglomération Pays d'Issoire et le SME, ont décidé d'organiser de façon coordonnée et regroupée les travaux d'aménagement en traverse de Perrier, afin de permettre la réalisation d'économies d'échelle.

Une convention serait dès lors signée entre les parties. Ainsi, chaque collectivité prendra en charge les dépenses relatives à son champ de compétence et le Conseil Départemental sera nommé coordonnateur du groupement.

Aussi, il est nécessaire de donner délégation à un membre titulaire de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) du SME pour siéger à la CAO d'attribution du présent groupement de commande.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'accepter la constitution avec le Conseil Départemental, la commune de Perrier, le Syndicat d'Assainissement d'Issoire et sa Région (SIREG), l'Agglomération Pays d'Issoire et le SME, un groupement de commandes concernant ces travaux ;
- De désigner Monsieur le Président ou son représentant pour siéger à la CAO d'attribution dudit groupement de commande
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commandes ainsi que d'éventuels avenants ;
- De décider d'inscrire au budget les frais correspondants.

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSIONS DANS LES COMMUNES – PROGRAMME 2027

Annexe : Néant

Date de convocation : 19/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 127

- Titulaires : 108

- Suppléants : 19

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 70

Votants : 134

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESVIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jaqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Hélène
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHAUVANET Christine, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



Délibération n°007/2026 Intérêt Commun

ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON Guy, HONORATO Rémy, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Conformément aux fiches actions du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, il est nécessaire de prendre une délibération afin de déposer la demande de subvention relative aux travaux de renforcement et d'extension dans les communes – Eau Potable au 31 décembre 2026 pour l'année suivante.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser Monsieur le Président à transmettre le dossier de demande de subvention concernant les « Travaux de Renforcement et d'extension dans les communes – Eau Potable - Programme 2027 » au Conseil Départemental ;
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer les appels d'offres afférents.

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



Délibération n°008/2026 Intérêt Commun

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA COMMUNE D'AYDAT AU BENEFICE D'ENEDIS

Annexe : Néant

Date de convocation : 19/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 127

- Titulaires : 108

- Suppléants : 19

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 70

Votants : 134

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESVIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jaqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Hélène
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHAUVANET Christine, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



Délibération n°008/2026 Intérêt Commun

ESPECHE Christophe, GAUDRIault Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON Guy, HONORATO Rémy, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le Président expose que le syndicat a reçu deux courriers de la part de la société ENEDIS afin de demander au syndicat l'autorisation :

- D'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 14 mètres, ainsi que les accessoires » sur la parcelle syndicale AO 240 ;
- De mettre à disposition une superficie de 15 m² pour l'établissement d'une « armoire de coupure » sur la parcelle syndicale AO 325 ;

Les travaux envisagés par ENEDIS se situent devant la station de traitement de Rouillas Bas et la parcelle d'à côté.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'accepter de signer les deux conventions citées au profit des travaux d'ENEDIS sur les parcelles syndicales à AYDAT.

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Annexe : Néant

Date de convocation : 19/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 127

- **Titulaires** : 108

- **Suppléants** : 19

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 70

Votants : 134

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESVIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELLISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jaqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Hélène
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELLISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHAUVANET Christine, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, DURAND Raymond, ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON

Guy, **REÇU EN PREFECTURE**
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le SME est propriétaire du lac de Montcineyre. Il s'agit d'une ressource en eau potable de secours et bénéficie à ce titre d'une procédure de périmètres de protection (procédure en cours). La baignade, la navigation et même la pêche y sont formellement prohibées puisque ses eaux constituent une réserve d'eau potable pour une centaine de communes.

De ce fait, le syndicat a mis en place depuis de nombreuses années une mission saisonnière, s'étendant de mi-juin à mi-septembre, relative à la prestation de surveillance du Lac dans le cadre de la protection de la qualité de l'eau. La personne recrutée doit assurer les fonctions suivantes :

- Faire respecter l'interdiction de la baignade
- Faire respecter l'interdiction de l'approche des véhicules au bord de l'eau
- Faire respecter l'interdiction de la pêche
- Faire respecter la conservation des lieux propres
- Faire respecter les interdictions de toutes natures susceptibles d'entraîner des dégradations de la qualité de l'eau du lac

Afin de pouvoir recruter la personne en charge du gardiennage, il est nécessaire de créer un emploi à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité.

CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la période estivale, il est nécessaire de mettre en place un gardien afin de surveiller le lac de Montcineyre dans le cadre de la protection de la qualité de l'eau du lac, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires du 15 juin au 13 septembre 2026 ;
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints techniques et les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de cette délibération.



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

Délibération n°009/2026 Intérêt Commun

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



Délibération n°010/2026 Intérêt Commun

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Annexe : Néant

Date de convocation : 19/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 127

- **Titulaires : 108**

- **Suppléants : 19**

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 70

Votants : 134

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESVIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jaqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Héléne
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



Délibération n°010/2026 Intérêt Commun

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHAUVANET Christine, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, DURAND Raymond, ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON Guy, HONORATO Rémy, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant la nécessité de promouvoir un agent de la collectivité au grade d'adjoint technique principal 2^e classe en raison de l'avancement de grade d'un agent à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^e classe relevant de la catégorie C, à temps non complet à raison de 20heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs ainsi :

AGENTS TITULAIRES					
Filière	Cadre d'emploi ou emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière administrative	Attaché territorial	A	1	1	0
	Rédacteur territorial	B	1	0	0
	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	0
Filière technique	Ingénieur principal	A	1	1	0
	Ingénieur territorial	A	1	0	0
	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	0
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
	Adjoint technique territorial	C	1	0	0
TOTAL			10	7	1

AGENTS NON TITULAIRES					
Filière	Cadre d'emploi ou emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière technique	Ingénieur (Loi du 26/01/84 - article 3, al. 4 à 5 et 7 à 8)	A	1	1	1
	Adjoint technique (Loi du 26/01/84 - article 3-2) Emploi non permanent	C	1	1	1

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



Délibération n° 010/2026 Intérêt Commun

TOTAL	2	2	2
-------	---	---	---

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C du cadre d'emploi des adjoint techniques territoriaux, à temps non complet à raison de 20heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi.
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : MISE EN PLACE DU VOTE ELECTRONIQUE POUR L'INSTALLATION DU FUTUR COMITE SYNDICAL

Annexe : Néant

Date de convocation : 19/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 127

- Titulaires : 108

- Suppléants : 19

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 70

Votants : 134

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESVIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jaqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Hélène
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHAUVANET Christine, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON Guy, HONORATO Rémy, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le Président explique aux membres du comité que le vote électronique ne remet nullement en cause les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en matière de vote du comité syndical. Il est uniquement destiné au gain de temps généré par le caractère fastidieux du comptage.

Par anticipation de ces longueurs et difficultés de comptage engendrées par le grand nombre de délégués syndicaux, le SME souhaiterait utiliser le système de vote électronique. Il se matérialise par des boîtiers simples d'utilisation et un système informatique de comptage intégrant la possibilité de vote à bulletin secret. Les explications techniques du vote électronique seront exposées aux délégués.

Cet outil ne peut pour autant être utilisé sans l'aval de l'assemblée délibérante. Le conseil syndical doit approuver à cette occasion les principes de fonctionnement du vote électronique. Ce mode d'utilisation de l'outil numérique sera intégré au futur règlement intérieur du SME.

Le projet de règlement de vote électronique proposé est le suivant :

« Au début de chaque séance, un boîtier nominatif ou numéroté destiné au vote électronique est remis à chaque délégué par les agents auxiliaire du secrétariat de séance.

Au début de la séance, le détenteur d'un pouvoir dûment établi se voit remettre le boîtier de son mandant.

Au début de la séance, un délégué titulaire absent et n'ayant établi aucun pouvoir ne pourra se voir remettre le boîtier de son mandant.

Si un élu quitte la séance avant la fin de celle-ci, il peut remettre son boîtier de vote à un autre élu à condition d'établir un pouvoir écrit.

Un même élu ne peut donc être détenteur de plus de deux boîtiers de vote électronique. Si aucun pouvoir écrit n'est établi, l'élu quittant la séance doit remettre son boîtier aux auxiliaires du secrétariat de séance à l'entrée de la salle de réunion.

A la demande du Président de séance ou du quart des membres présents, le conseil syndical se prononce sur l'usage du système de vote électronique. Si le recours au système de vote électronique est approuvé, les règles relatives au vote mentionnées dans le règlement intérieur s'appliquent.

Si après l'annonce du résultat du vote électronique, un membre du conseil syndical souhaite s'assurer de l'exactitude de son vote, il doit en faire la demande publiquement auprès du président. Mention sera faite de sa demande orale et du sens de son vote au procès-verbal de la séance.

Lorsque le vote a lieu à scrutin secret, le vote de chaque délégué est crypté afin de garantir le secret du vote.

S'il s'avère qu'un boîtier de vote électronique est défectueux, l'élu concerné le fait savoir immédiatement au Président de séance afin qu'un autre boîtier lui soit attribué ».

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser le recours au vote électronique, et d'approuver le projet de règlement relatif à son utilisation.



Délibération n°011/2026 Intérêt Commun

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT DE TRANSFERT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU SITE DE TELECOMMUNICATION DU RESERVOIR DU BOURG DE VIC LE COMTE

Annexe : Néant

Date de convocation : 19/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 127

- **Titulaires : 108**

- **Suppléants : 19**

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 70

Votants : 134

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESVIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jaqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Hélène
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

ABSENTS :

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



Délibération n°012/2026 Intérêt Commun

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHAUVANET Christine, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, DURAND Raymond, ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON Guy, HONORATO Rémy, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le Président explique aux membres du comité qu'une convention d'occupation du domaine public du SME a été signée en date du 8 février 2022 avec la société INFRACOS en vue de l'installation d'équipements de communication (antenne) sur le réservoir du Bourg de Vic Le Comte, situé sur la parcelle section ZL n°115 - lieudit Escouyat.

Considérant que la société INFRACOS a cédé l'ensemble des infrastructures déployées sur le site à la société SFR, il convient donc de transférer la convention au concessionnaire de ces infrastructures, afin que celui-ci exploite ledit site, dans les mêmes conditions. Un avenant a été établi pour ce faire formalisant la substitution du cocontractant. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver la conclusion d'un avenant de transfert entre, d'une première part le SME, d'une deuxième part, la société INFRACOS et d'une troisième part, la société SFR ayant pour objet de transférer le bénéfice et les droits et obligations découlant de la convention de la société INFRACOS vers la société SFR ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte du SME, le projet d'avenant au transfert.

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



Délibération n°013/2026 Intérêt Commun

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : VENTE DES PARCELLES SYNDICALES F768 ET F770 SUR LA COMMUNE DE CEYRAT

Annexe : Néant

Date de convocation : 19/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 127

- Titulaires : 108

- Suppléants : 19

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 70

Votants : 134

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESVIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jaqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Hélène
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHAUVANET Christine, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, DURAND Raymond,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



Délibération n°013/2026 Intérêt Commun

ESPECHE Christophe, GAUDRIault Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON Guy, HONORATO Rémy, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le Président expose que le syndicat a reçu un courrier de la part de la commune de CEYRAT en novembre dernier pour réaliser une convention de passage sur parcelle privée pour sentiers de randonnée. Une contre-proposition a été réalisée afin de demander à la commune d'acheter les parcelles cadastrées Section F n°768 et n°770 appartenant au SME. Madame le Maire de CEYRAT a accepté d'acheter au SME ces deux parcelles.

Après expertise foncière, la valeur vénale des parcelles Section H n°1148 est de 1€ le m².

Le montant de la transaction se décompose ainsi :

- Section F n°768 de 1080 m² pour un montant de 1080 €
- Section F n°770 de 1166 m² pour un montant de 1166 €
- Total de la transaction 2246 € (deux mille deux cent quarante-six euros)
- Frais de vente à la charge de l'acquéreur

Dans les échanges de courriers entre les deux structures, les clauses suspensives suivantes ont été mentionnées : « sous réserve de l'approbation du Conseil municipal » pour la commune et « sous réserve que le conseil municipal de février l'accepte, ainsi que le comité syndical du SME en date du 26 février 2026 » pour le SME.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De vendre les parcelles section F n°768 et n°770 à la commune de CEYRAT ;
- De fixer le montant de la transaction à 1€ le m² soit un montant de vente à 2246 € (deux mille deux cent quarante-six euros) pour l'ensemble des parcelles ;
- De réaliser la vente avec le notaire de la commune, étude de Maître ALLARD Fabienne à CEYRAT.

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com



L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : ACHAT DES PARCELLES SECTION AO 241 et AO 242 SUR LA COMMUNE D'AYDAT

Annexe : Néant

Date de convocation : 19/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 127

- **Titulaires : 108**

- **Suppléants : 19**

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 70

Votants : 134

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	DESVIGNES Jean	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DOMAS Patrick	PAGESSE Pierre
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOILOT Dominique	ESPEIL Michel	RESTOUEIX Daniel
BONNET Stéphane	FARGEIX Jeannine	RIGAL Jean-Pierre
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	SADOURNY Jaqueline
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GUILHOT Patrice	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GUITTARD Dominique	SAUVADET Michel
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUNIER Sébastien	LAGEIX Victor	SERVAYRE Hélène
CHAZALON Josiane	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick	VIAL Christophe
CRÉGUT François	MARCHAT Sébastien	VIALLEFONT Michel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BOUILLAND Frédéric (MERLEN Bernard), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), GREGOIRE Nathalie (ARVEUF Jean), JACOB Claude (TERRANOVA Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), RAVEL Pierre (BERNARD Maurice), ROCHE Laurent (BARBET Guillaume).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à Richard VEGA, NICOLLET Michel ayant donné pouvoir à Stéphane BONNET, PAPON Franck ayant donné pouvoir à Dominique BOILOT, ROUX Frédéric ayant donné pouvoir à Victor LAGEIX.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHATRAS Dominique, DE FREITAS Pascal, GANNE Claudine, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com



ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, BOURBON René, BRUNEL Séverine, BRUNHES Julien, CHAUVANET Christine, COMPTOUR Antoine, CORRE Jean-Marie, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, DURAND Raymond, ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GAUMY Jean-Yves, GOUTTE Martine, GOYON Guy, HONORATO Rémy, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MARTINANT Vincent, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, THALAUD François, TONDEREAU Sébastien, VERLHAC Jean-Pierre, VIVIEN Pascal, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le Président expose que le syndicat a reçu un courrier de la part de la société SARL MANDATUM, liquidateur judiciaire, pour étudier la possibilité par le SME d'acheter les parcelles AO 241 et AO 242 à AYDAT. Ces parcelles sont situées à côté de la station de traitement de Rouillas-Bas.

La parcelle AO 241 a une superficie de 1315 m² et la parcelle AO 242 de 95 m², soit une superficie d'acquisition de 1410 m².

Le Président expose que cette proposition est une opportunité pour le SME dans l'optique d'un éventuel futur agrandissement de la station de traitement ou de la création d'une nouvelle station de traitement.

Après négociation et l'accord du juge commissaire par ordonnance N°2026001369 en date du 6 février 2026, les parcelles sont proposées au SME pour la somme de 30 000 € hors frais de vente.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'acheter les parcelles AO 241 et AO 242 conformément à l'ordonnance N°2026001369 du 6 février 2026 ;
- De fixer le montant de la transaction 30000 € (trente mille euros) pour l'ensemble des deux parcelles pour une superficie de 1410 m² l'ensemble ;
- De réaliser la vente avec le notaire désigné par le liquidateur comme indiqué dans l'ordonnance du juge commissaire N°2026001369 du 5 février 2026 ;
- De lancer un marché de travaux afin de clôturer les deux parcelles après la vente.

Votants : 134

- Pour : 134
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com